



Rapport de mise en œuvre de la 3^e stratégie wallonne de développement durable

Avril 2024

Table des matières

Liste des acronymes	3
1. Introduction	4
1.1. La 3 ^{ème} stratégie wallonne de développement : une approche transversale des Objectifs de développement durable	4
1.2. Le plan d'actions de la 3 ^{ème} stratégie wallonne de développement durable	6
1.3. Evaluation de la Cour des comptes	9
2. Rapport de mise en œuvre de la 3^{ème} stratégie wallonne de développement durable : objectifs et méthode	10
2.1. Objectifs du rapport	10
2.2. Méthodologie de collecte des données et d'analyse	11
2.2.1. Analyse globale	11
2.2.2. Analyse détaillée	11
2.2.3. Perspectives	12
3. Etat d'avancement des actions	13
3.1. Vue globale	13
3.1.1. Tableau synthétique	13
3.1.2. Chiffres clés	14
3.2. Vue détaillée par action	15
• Action 1 : Co-construire avec les acteurs wallons une vision à long terme (2050) de développement durable pour la Région	
• Action 2 : Améliorer la résilience de la Wallonie face aux risques environnementaux	
• Action 3 : Identifier et promouvoir les métiers de la transition ainsi que les métiers d'avenir	
• Action 4 : Cartographier les stratégies et plans wallons autour des ODD, les articuler et favoriser une approche intégrée de développement durable	
• Action 5 : Promouvoir et faciliter l'intégration des ODD dans les contrats d'administration et de gestion au niveau régional et dans les programmes stratégiques transversaux locaux	
• Action 6 : Renforcer la cohérence des politiques wallonnes en matière de développement durable à travers des échanges avec les pouvoirs locaux, les entités fédérées, le niveau fédéral et le niveau supranational	
• Action 7 : Promouvoir les dispositifs de participation citoyenne	
• Action 8 : Proposer des modules de formation à l'Agenda 2030 (Académie ODD) pour différents publics	
• Action 9 : Former et sensibiliser les jeunes et les acteurs de la jeunesse et de l'éducation au développement durable et développer et valoriser les recherches sur la pédagogie pour un développement durable	
• Action 10 : Poursuivre le dispositif d'accompagnement « vers des organisations durables »	

- Action 11 : Alimenter un site web fédérateur structuré autour des ODD
- Action 12 : Soutenir et visibiliser des initiatives régionales et locales qui contribuent aux ODD dans leur ensemble
- Action 13 : Mettre en place des critères de développement durable dans les aides à l'investissement régionales
- Action 14 : Mener une réflexion sur une analyse des budgets régionaux à l'aune des ODD
- Action 15 : Renouveler l'émission d'obligations durables pour financer la dette publique et suivre les initiatives européennes en matière de finance durable
- Action 16 : Réaliser des bilans réguliers des progrès de la Wallonie vers les ODD et participer au prochain examen national volontaire de la Belgique

4. Perspectives futures

34

- 4.1. Poursuivre et renforcer les points forts de la 3^{ème} SWDD et préparer le cadre post-2030 34**
- 4.2. Renforcer la dynamique partenariale en faveur d'un développement durable en Wallonie 35**

Liste des acronymes

APW	Association des provinces wallonnes
ARES	Académie de recherche et d'enseignement supérieur
AVIQ	Agence pour une vie de qualité
CSC	Confédération des syndicats chrétiens
CESE	Conseil économique, social et environnemental
CFGD	Collège des fonctionnaires généraux dirigeants
CNCD 11 11 11	Centre national de coopération au développement
CWEHF	Conseil wallon pour l'égalité entre les hommes et les femmes
DPR	Déclaration de politique régionale
EFDD	Education et Formation au développement durable
FDSS	Fédération des services sociaux
FGTB	Fédération générale du travail de Belgique
FOREM	Office wallon de la formation professionnelle
IFAPME	Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et des petites et moyennes entreprises
IWEPS	Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique
ODD	Objectifs de développement durable
ONU	Organisation des Nations unies
RWLP	Réseau wallon de lutte contre la pauvreté
SPW	Service public de Wallonie
SPW ARNE	Service public de Wallonie Agriculture, Ressources naturelles et Environnement
SPW EER	Service public de Wallonie Economie, Emploi et Recherche
SPW IAS	Service public de Wallonie Intérieur et Action sociale
SWDD	Stratégie wallonne de développement durable
UCM	Union des classes moyennes
UVCW	Union des villes et communes de Wallonie
UWE	Union wallonne des entreprises

1. Introduction

1.1. La 3^{ème} stratégie wallonne de développement : une approche transversale des Objectifs de développement durable

La [3^{ème} stratégie wallonne de développement durable](#) (SWDD) intitulée « Ensemble vers les objectifs de développement durable ! » a été adoptée le 22 septembre 2022 par le Gouvernement wallon.

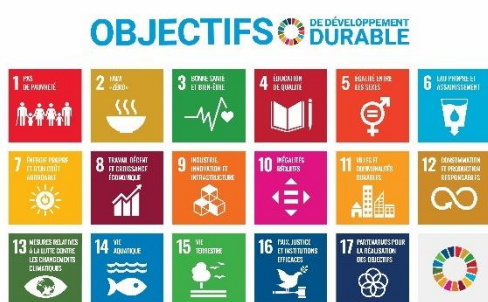
Cette stratégie engage l'ensemble des **Ministres du Gouvernement** pour **accélérer la mise en œuvre du Programme mondial de développement durable à l'horizon 2030 et ses 17 objectifs de développement durable (ODD) en Wallonie**.

Elle entend renforcer la **cohérence des politiques pour un développement durable**, en reliant les politiques sectorielles entre elles, en particulier en dotant la Wallonie d'une vision à long terme et d'objectifs mesurables à l'horizon 2030 liés aux ODD, formant un cap clair pour la Wallonie.

La 3^{ème} SWDD promeut une **approche systémique multi-échelles et multi-acteurs** pour engager la Wallonie sur l'ensemble de son territoire et en mobilisant l'ensemble des acteurs.

Encadré 1 : Les Objectifs de développement durable

En septembre 2015, au Sommet des Nations unies sur le développement durable à New York, plus de 193 chefs d'Etat et de gouvernement ont adopté à l'unanimité un programme mondial ambitieux intitulé : Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030, un plan d'actions poursuivant 17 objectifs de développement durable (ODD) pour l'humanité, la planète et la prospérité. Ce sont les Sustainable Development Goals (SDGs), en anglais.



Ce Programme vise l'ensemble des pays du monde et cible les enjeux environnementaux, sociaux, économiques et de paix de manière holistique – les enjeux étant interconnectés –, en veillant à ce que personne ne soit mis de côté. Ces enjeux sont repris parmi le **17 ODD** eux-mêmes subdivisés en **169 cibles**, montrant l'ampleur de ce Programme.

L'article 50 du Programme de développement durable à l'horizon 2030 stipule que :
 « Nous pouvons être la première génération qui aura réussi à mettre fin à la pauvreté, tout comme nous sommes peut-être la dernière génération à avoir encore une chance de sauver la planète. Le monde sera meilleur en 2030 si nous atteignons nos objectifs ».

Pour en savoir plus : developpementdurable.wallonie.be

La 3^{ème} SWDD constitue à la fois un **document d'orientation et d'action**.

En termes d'orientation, elle fixe pour la Wallonie **89 objectifs chiffrés à l'horizon 2030**, qui traduisent les **61 cibles relatives aux ODD considérées comme les plus pertinentes et prioritaires** à l'échelle régionale. Ces objectifs servent de feuille de route à moyen terme et sont liés à l'ensemble des champs de compétence de la Wallonie.

La définition de ces objectifs, rassemblée en un même document, permet de préciser et d'améliorer le suivi des progrès de la Wallonie par rapport à la mise en œuvre des ODD.

Schéma 1



De manière plus opérationnelle et ciblée, la 3^{ème} SWDD comprend **16 actions transversales**. Les actions de cette 3^{ème} SWDD ont été définies de manière participative, dans le cadre du **Partenariat wallon pour le développement durable**. Cet organe de dialogue multi-acteurs a été instauré en septembre 2021 par le Gouvernement wallon et rassemble 25 représentants d'organisations souhaitant contribuer activement à la concrétisation des ODD.

Encadré 2 : le Partenariat wallon pour le développement durable

Nommé en référence à l'**ODD 17** « Partenariats pour la réalisation des objectifs », le Partenariat wallon pour le développement durable assume plusieurs missions :

- Contribuer à la préparation du plan d'actions de la SWDD ;
- Relayer les objectifs et actions de la SWDD au sein des différents groupes d'acteurs identifiés afin de les mobiliser ;
- Suivre et participer à la mise en œuvre du plan d'actions de la SWDD.

La composition du Partenariat est inspirée des « groupes majeurs » de l'Agenda 21 (Sommet de Rio en 1992), à savoir des représentant.e.s:

- du secteur public régional ;
- des pouvoirs locaux ;
- du secteur économique ;
- des jeunes ;
- du secteur de l'éducation et de la formation au développement durable ;
- du secteur associatif en matière environnementale et du développement durable ;
- de l'égalité entre hommes et femmes ;
- du milieu des sciences et de la recherche ;
- des publics vulnérables ;
- de la dimension Nord-Sud.

Les organisations membres sont reprises ci-dessous :



1.2. Le plan d'actions de la 3^{ème} stratégie wallonne de développement durable

Les 16 actions de la stratégie sont des **actions transversales, non thématiques**, visant à promouvoir et faciliter la mise en œuvre d'une **approche systémique** de développement durable dans les activités des différentes catégories d'acteurs visées.

Afin d'articuler les actions de la Wallonie dans un contexte plus large et étant donné les interactions entre les niveaux de pouvoir, la 3^{ème} SWDD accorde une importance spécifique à la **cohérence verticale** de son intervention en matière de développement durable. Elle vise autant les échelons sous-régionaux, dont les leviers en matière de développement durable sont nombreux, que le rôle de la Wallonie dans la conception et la mise en œuvre de politiques à l'échelle supra-régionale.

Les 16 actions sont réparties en **six catégories** :

- anticiper
- mettre en cohérence
- participer
- former et sensibiliser
- financer
- mesurer

La mise en œuvre de ces actions relève de la responsabilité :

- de plusieurs ministres du Gouvernement wallon : chaque ministre du Gouvernement wallon porte ou contribue à au moins une action, par l'intermédiaire de son administration.
- de plusieurs partenaires : plusieurs membres du Partenariat wallon pour le développement durable sont engagés dans l'opérationnalisation des actions, en fonction de leurs activités et publics-cibles.

Le tableau récapitulatif des actions se présente de la manière suivante :

Catégorie	N°	Action	Ministres PILOTE et partenaires	Partenaires
 ANTICIPER	1	Co-construire avec les acteurs wallons une vision de long terme (2050) de développement durable pour la Région	TELLIER, tous	Forum des jeunes et tous les membres du Partenariat wallon pour le développement durable
	2	Améliorer la résilience de la Wallonie face aux risques environnementaux	TELLIER, Di Rupo, Henry, Borsus	Tous
	3	Identifier et promouvoir les métiers de la transition ainsi que les métiers d'avenir	MORREALE, BORSUS, Tellier	FOREM, IFAPME, IEW, CWEHF, CSC, FGTB, UWE, Associations 21
 METTRE EN COHÉRENCE	4	Cartographier les stratégies et plans wallons autour des ODD, les articuler et favoriser une approche intégrée de développement durable	TELLIER, Di Rupo	Collègesfonctionnaires généraux dirigeants
	5	Promouvoir et faciliter l'intégration des ODD dans les contrats d'administration et de gestion au niveau régional et dans les programmes stratégiques transversaux locaux	DE BUE, COLLIGNON, tous	Collègesfonctionnaires généraux dirigeants
	6	Renforcer la cohérence des politiques wallonnes en matière de développement durable à travers des échanges avec les pouvoirs locaux, les entités fédérées, le niveau fédéral et le niveau supranational	TELLIER, Di Rupo, Collignon	SPW IAS, APW, UVCW
 PARTICIPER	7	Promouvoir des dispositifs de participation citoyenne	TELLIER, Henry, Collignon	A21, IEW, RWLP, ARES, UWE, CWEHF
	8	Proposer des modules de formation à l'Agenda 2030 (Académie ODD) pour différents publics	TELLIER, Borsus, De Bue, Morreale, Collignon	UVCW, UWE, FOREM, A21, ARES, EFDD, RWLP, IFAPME
 FORMER ET SENSIBILISER	9	Former et sensibiliser les jeunes et les acteurs de la jeunesse et de l'éducation au développement durable et développer et valoriser les recherches sur la pédagogie pour un développement durable	TELLIER, Di Rupo, Borsus	Forum des jeunes, EFDD, ARES, Associations 21, IFAPME
	10	Poursuivre le dispositif d'accompagnement "vers des organisations durables"	TELLIER	
	11	Alimenter un site web régional fédérateur structuré autour des ODD	TELLIER	Tous
 FINANCER	12	Soutenir et visibiliser des initiatives régionales et locales qui contribuent aux ODD dans leur ensemble	TELLIER	
	13	Mise en place de critères de développement durable dans les aides à l'investissement régionales	BORSUS	SPW Economie Emploi Recherche
	14	Mener une réflexion sur une analyse des budgets régionaux à l'aune des ODD	DOLIMONT, TELLIER	
 FINANCER	15	Renouveler l'émission d'obligations durables pour financer la dette publique et suivre les initiatives européennes en matière de finance durable	DOLIMONT, Tellier	
	16	Réaliser des bilans réguliers des progrès de la Wallonie vers les ODD (cibles et indicateurs) et participer au prochain examen national volontaire de la Belgique	TELLIER, Di Rupo	Tous
 MESURER				

1.3. Evaluation de la Cour des comptes

Selon le **rapport de suivi publié fin 2023 par la Cour des comptes suite à son audit mené 2020 relatif à la mise en œuvre, au suivi et au rapportage par les pouvoirs publics belges du Programme 2030**¹, la Cour estime que la Wallonie a mis en œuvre de manière adéquate une série de ses recommandations formulées en 2020. En particulier, la Cour des comptes évalue positivement l'établissement des 89 objectifs chiffrés wallons relatifs aux ODD, les progrès au niveau des indicateurs de suivi et le dialogue avec les parties prenantes à travers le Partenariat wallon pour le développement durable.

Plus précisément, elle conclut de la manière suivante : « Au terme de ce suivi des recommandations, la Cour des comptes constate donc que la Région wallonne, en particulier la direction du développement durable, s'est pleinement saisie de son rapport et des recommandations qui lui étaient adressées. **La SWDD3 atteint par conséquent un niveau de maturité satisfaisant.** Celle-ci fixe en effet, pour chaque ODD, des objectifs chiffrés adaptés au contexte wallon, et fournit un inventaire des principaux plans sectoriels auxquels ils sont rattachés. Son plan d'action vise désormais le pilotage de la stratégie et sa transversalité au moyen de six catégories d'actions, et ne comporte plus de mesures opérationnelles liées à certains ODD (en matière d'énergie, d'alimentation, etc.), qui se superposaient à celles figurant déjà dans d'autres plans et stratégies. Le système de suivi et de rapportage, institué par le décret du 27 juin 2013, est globalement respecté et s'opère en partie au moyen d'une série d'indicateurs dont la qualité et le nombre sont en progression constante. La SWDD3 peut encore être améliorée, en particulier au moyen de son propre plan d'action, mais elle offre un cadre structurant, muni d'objectifs clairs à mettre en œuvre via les plans sectoriels, mettant ainsi en place une approche systémique indispensable en matière de développement durable. En ce qui concerne le dialogue avec les parties prenantes, le Partenariat wallon pour le développement durable, réunissant différents groupes d'acteurs, intervient dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de la SWDD3. » (p. 25).

En termes d'amélioration, la Cour des comptes affirme qu'« il convient toutefois de veiller à ce que **l'ensemble des ministres, notamment lors du changement de législature, confirment et renforcent leur engagement politique à s'inscrire dans cette dynamique et à maintenir le cadre qui leur est donné, en particulier en matière d'objectifs à atteindre à l'horizon 2030.** Les responsabilités ministérielles en rapport avec cette stratégie gouvernementale (au niveau de son élaboration, de son suivi et de celui de son plan d'action, de son évaluation, et du rapportage au gouvernement et au parlement) **devraient être clairement établies.** » (p.25).

¹ Cour des comptes, 2023, [Objectifs de développement durable. Programme 2030 de l'ONU : mise en œuvre, suivi et rapportage par les pouvoirs publics en Belgique \(preparedness review\) : suivi des recommandations de l'audit de 2020](#), Bruxelles.

2. Rapport de mise en œuvre de la 3^{ème} stratégie wallonne de développement durable : objectifs et méthode

2.1. Objectifs du rapport

Ce document constitue le **rapport intermédiaire de mise en œuvre** de la 3^{ème} SWDD, conformément au [décret](#) relatif à la stratégie wallonne de développement durable du 27 juin 2013 modifié par le décret du 2 mai 2019.

Ce décret prévoit l'adoption d'une SWDD par le Gouvernement wallon au plus tard douze mois après sa prestation de serment. Ainsi, chaque stratégie wallonne de développement durable, en particulier son plan d'actions, a une durée de vie parallèle à la législature. **L'article 8 du décret** prévoit que la mise en œuvre de la SWDD fasse l'objet d'un **suivi au moins bisannuel** et que le public soit tenu informé des modalités et des résultats de ce suivi. Un état d'avancement synthétique doit être transmis par le Gouvernement au Parlement dans le mois de la réalisation de ce suivi.

Le présent rapport fait donc état des avancées relatives à la mise en œuvre des 16 actions de la 3^{ème} SWDD, un an et demi après son adoption par le Gouvernement wallon.

Cet état d'avancement présente l'avancement des actions de manière globale, sur l'ensemble du plan d'actions, et de manière plus détaillée, action par action. Il a pour principal objectif de pointer les **démarches initiées et résultats concrets** déjà engrangés mais aussi d'expliquer **certaines réorientations** dans la réalisation concrète de certaines actions.

Il faut préciser que ce rapport n'est pas à confondre avec le bilan des progrès de la Wallonie par rapport aux ODD qui est établi sur base de l'évolution des indicateurs de suivi des ODD à l'échelle régionale et qui a une portée beaucoup plus large (cf. action 16).

Par ailleurs, dans une logique de préparer les futurs travaux en lien avec la 3^{ème} SWDD, quelques **perspectives relatives à la suite de la mise en œuvre des actions et à la dynamique partenariale** initiée par le Partenariat wallon pour un développement durable sont évoquées dans un dernier chapitre du rapport.

2.2. Méthodologie de collecte des données et d'analyse

Les dispositions relatives au pilotage de la 3^{ème} SWDD prévoient que le suivi des actions soit établi de manière régulière en s'appuyant sur différents éléments :

- Les **échanges au sein du Partenariat wallon pour le développement durable** dont les membres sont impliqués dans la mise en œuvre des actions ;
- Les **échanges au sein du comité de pilotage**, rassemblant les représentants des Ministres du Gouvernement wallon, en tant que pilotes ou partenaires des actions.

La collecte des données et la préparation des rapports de mise en œuvre sont confiées à la Direction du Développement durable du SPW.

Pour les besoins du présent rapport, les données ont été collectées jusqu'au 23 avril 2024, en s'adressant aux cabinets ministériels, administrations et partenaires concernés, tels qu'identifiés dans le tableau récapitulatif du plan d'actions de la 3^e SWDD.

Le rapport se structure en trois parties.

2.2.1. Analyse globale

Pour établir l'aperçu global de l'état d'avancement des actions, deux niveaux d'avancement sont identifiés :

- action en cours de mise en œuvre ;
- action non entamée.

La plupart des actions étant de nature récurrente (avec une périodicité prévue) ou continue (mission de fond), nous n'avons pas créé de catégorie « action finalisée ».

Un **tableau synthétique** présente les 16 actions au regard de ces niveaux d'avancement.

De plus, une **série de chiffres-clés** est présentée pour compléter cette vue synthétique.

2.2.2. Analyse détaillée

L'intérêt de ce rapport étant de montrer les réalisations concrètes des actions, une **analyse détaillée** a été réalisée. Elle prend la forme d'une **double ou triple page de présentation par action**, mettant en évidence ses objectifs de départ, les initiatives mises en place et les principales réalisations ou réorientations effectuées et les bénéficiaires de l'action.

2.2.3. Perspectives

Pour établir les **perspectives relatives à la suite de la mise en œuvre du plan d'actions et à la démarche partenariale**, les membres du Partenariat wallon pour le développement durable ont été consultés à travers un questionnaire en ligne préalable discuté lors d'une réunion de travail en plénière, le 23 avril 2024.

3. Etat d'avancement des actions

3.1. Vue globale

3.1.1. Tableau synthétique

Tableau 2 : état global de mise en œuvre des actions








Le tableau 2 présente l'état de mise en œuvre des 16 actions, selon la typologie et le code couleur suivants :

Action mise en oeuvre

Action non entamée

Au total, sur les 16 actions :

- 15 actions sont en cours de réalisation ;
- 1 action n'a pas encore été entamée.

Catégorie	N°	Action	Ministres PILOTE et partenaires
 ANTICIPER	1	Co-construire avec les acteurs wallons une vision de long terme (2050) de développement durable pour la Région	TELLIER, tous
	2	Améliorer la résilience de la Wallonie face aux risques environnementaux	TELLIER, Di Rupo, Henry, Borsus
	3	Identifier et promouvoir les métiers de la transition ainsi que les métiers d'avenir	MORREALE, BORSUS, TELLIER
 METTRE EN COHÉRENCE	4	Cartographier les stratégies et plans wallons autour des ODD, les articuler et favoriser une approche intégrée de développement durable	TELLIER, Di Rupo
	5	Promouvoir et faciliter l'intégration des ODD dans les contrats d'administration et de gestion au niveau régional et dans les programmes stratégiques transversaux locaux	DE BUE, COLLIGNON, tous
	6	Renforcer la cohérence des politiques wallonnes en matière de développement durable à travers des échanges avec les pouvoirs locaux, les entités fédérées, le niveau fédéral et le niveau supranational	TELLIER, Di Rupo, Collignon
 PARTICIPER	7	Promouvoir des dispositifs de participation citoyenne	TELLIER, Henry, Collignon
 FORMER ET SENSIBILISER	8	Proposer des modules de formation à l'Agenda 2030 (Académie ODD) pour différents publics	TELLIER, Borsus, De Bue, Morreale, Collignon
	9	Former et sensibiliser les jeunes et les acteurs de la jeunesse et de l'éducation au développement durable et développer et valoriser les recherches sur la pédagogie pour un développement durable	TELLIER, Di Rupo, Borsus
	10	Poursuivre le dispositif d'accompagnement "vers des organisations durables"	TELLIER
 FINANCER	11	Alimenter un site web régional fédérateur structuré autour des ODD	TELLIER
	12	Soutenir et visibiliser des initiatives régionales et locales qui contribuent aux ODD dans leur ensemble	TELLIER
	13	Mise en place de critères de développement durable dans les aides à l'investissement régionales	BORSUS
 FINANCER	14	Mener une réflexion sur une analyse des budgets régionaux à l'aune des ODD	DOLIMONT, TELLIER
	15	Renouveler l'émission d'obligations durables pour financer la dette publique et suivre les initiatives européennes en matière de finance durable	DOLIMONT, TELLIER
 MESURER	16	Réaliser des bilans réguliers des progrès de la Wallonie vers les ODD (cibles et indicateurs) et participer au prochain examen national volontaire de la Belgique	TELLIER, Di Rupo

3.1.2. Chiffres clés

PARTENARIAT WALLON POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

25 ORGANISATIONS MEMBRES



(EN MOYENNE)
ENTRE 12 ET 13
PARTICIPANTS ACTIFS
PAR RÉUNION

PLAN D'ACTION DE LA SUDD 3

ÉTAT D'AVANCEMENT EN AVRIL 2024

16 ACTIONS
ADOPTÉES LE
22 SEPTEMBRE 2022

dont 15 actions
en cours de
mise en œuvre
(données avril 2024)

25 PARTENAIRES IMPLIQUÉS
AVEC D'AUTRES
PORTEURS DE PROJETS

8 MINISTRES
PILOTES OU PARTENAIRES

3.2. Vue détaillée par action

3.2.1. Action 1 : Co-construire avec les acteurs wallons une vision à long terme (2050) de développement durable pour la Région

Ministre pilote : Céline Tellier

Ministres partenaires : Tous

Partenaires impliqués : Membres du Partenariat wallon pour le développement durable

3.2.1.1. Description de l'action

La 3^e SWDD prévoit de mettre en place un **processus participatif itératif pour co-construire une vision de développement durable à long terme pour la Wallonie**, tel que demandé par le décret relatif à la stratégie wallonne de développement durable. La vision attendue est envisagée comme un récit fédérant les acteurs autour de la transition vers un développement durable.

Ne partant pas de zéro dans le domaine, l'action prévoyait de concevoir la construction de cette vision au départ d'éléments de vision contenus dans des documents structurants au niveau de la Wallonie, tels que la précédente stratégie wallonne de développement durable (2016), la Déclaration de Politique Régionale (DPR 2019-2024), le Contrat d'administration (2020-2025) et le Plan de Relance de la Wallonie (2021).

La particularité de la démarche était de débiter l'approche participative **au départ du public jeune** (jeunes de 16 à 30 ans de profils différenciés) et de passer par le média du théâtre, pour saisir de manière plus sensible la manière dont les jeunes conçoivent leur avenir.

3.2.1.2. Principales réalisations

Un dispositif théâtral interactif sur mesure a été imaginé par une troupe mandatée par la Direction du développement durable (coopérative de production Mad Cat studio) pour recueillir l'image d'un panel représentatif de jeunes de 16 à 30 ans de leur « monde idéal » en 2050. La pièce couvrait 8 thématiques couvrant les différents aspects du quotidien et reliés aux ODD : se loger, se nourrir, se déplacer, consommer, communiquer, naître, vivre et mourir, s'occuper et s'organiser. **Douze représentations de la pièce** ont eu lieu en octobre 2023, sur l'ensemble du territoire wallon et dans des lieux variés, pour un public total de **572 jeunes**.

L'ensemble des éléments collectés issus des paroles des jeunes exprimées lors de ces représentations a permis de rédiger un rapport du projet, reprenant :

- une **compilation des paroles individuelles**, traduites sous forme de **slams par thématique** ;

- des éléments de vision partagée traduits sous forme de **planches dessinées** par deux jeunes illustrateurs âgés de 16 et 30 ans.

La pièce et les livrables ont été présentés en janvier 2024 aux membres du Partenariat wallon pour le développement durable en vue d'échanger sur la démarche et ses résultats. L'objectif d'atteindre une vision partagée par l'ensemble des jeunes n'est pas totalement atteint et pas forcément atteignable, étant donné l'hétérogénéité des jeunes, mais les éléments de vision partagée relevés méritent d'être confrontés aux points de vue d'autres acteurs, tout comme les points de divergence. Les membres du Partenariat ont formulé une série de suggestions pour diffuser les préoccupations des jeunes et poursuivre le débat avec d'autres acteurs, en continuant d'utiliser le média théâtral. Ces pistes sont actuellement à l'étude pour la poursuite de l'action

3.2.1.3. Bénéficiaires de l'action

A ce stade, les principaux bénéficiaires ont été les jeunes qui ont participé à la démarche et ont pu s'exprimer par le biais de l'exercice.

Représentation théâtrale et livrables du processus (pour la thématique « se nourrir »)



SE NOURRIR

Pas de fraise en hiver

Manger moins

En tout cas pas plus

Moins de sel, de sucre, de crasse, de soda

Si les vaches mangent des canettes

Toi aussi tu mangeras des canettes !

En finir avec la transformation

Arrêter les pesticides

Récupérer, stocker, protéger l'eau

La bouffe pas correcte

Moins chère qu'une aubergine !

Et puis penser aux autres

Pour un qui se gave, dix crèvent de faim

Valoriser les producteurs locaux

les encourager, les soutenir, les rencontrer

Une truie enfermée sur une feuille A4

Qui fait des bébés toute sa vie ?

Sérieux ?

On aura sans doute besoin des insectes

Pour les manger

Et puis de planter des capucines

À la place des merdes chimiques

Ré-apprendre à faire son potager ?

Arrêter les exportations

Une économie circulaire.

Et si chaque humain avait un budget

Pour manger à sa faim ?

Idéalement, en 2050, tout le monde a accès équitablement à l'eau potable et à la nourriture. Considérées comme vitales, elles ne sont plus soumises à l'inflation et sont (presque) gratuites. Tout le monde a accès à un potager et sait de nouveau cultiver, on a du matériel à disposition dans tous les quartiers et on a libéré du temps pour se nourrir. On mange encore de la junk food et on ne mange pas moins, mais on est mieux informé-e.

L'État pénalise les fast-foods et les supermarchés qui surproduisent, poussent à la consommation et gaspillent. On a rendu accessibles facilement les services de redistribution des invendus. Un déclin généralisé des consommateur-riche-s a ralenti la consommation mondiale et les producteur-riche-s ont ralenti d'autant leurs productions. Les dates de péremption sont plus en phase avec la réalité sanitaire.

Les animaux sont élevés dans des pâtures. La viande est produite naturellement, sans insémination. Les éleveur-euse-s sont libéré-e-s des grands groupes et travaillent dans un environnement éthique et respectueux des animaux.

On a trouvé un équilibre entre la santé de l'humain, de la planète et des animaux. La terre est abondante et riche en fleurs, arbres, fruits et légumes. On a retrouvé le vrai goût de la nourriture. Elle n'est plus transformée et on a trouvé des pesticides bios qui fonctionnent, on maîtrise les techniques de cultures associées.

On mange plus de produits locaux et de saison. C'est pas plus cher vu qu'on produit assez localement. Ce qui vient de loin est plus cher mais on mange encore des produits exotiques parce qu'on y a pris goût.

Grâce à des aides publiques, on a multiplié les magasins de quartier qui pratiquent des prix équitables/abordables et on y a remis des caissier-ère-s pour recréer des emplois et du contact humain, des conseils de proximité... On ne va plus au supermarché que pour les gouguilles et l'hygiène.

MANGER



3.2.2. Action 2 : Améliorer la résilience de la Wallonie face aux risques environnementaux

Ministre pilote : Céline Tellier

Ministres partenaires : Elio Di Rupo, Philippe Henry, Willy Borsus

Partenaires impliqués : Membres du Partenariat wallon pour le développement durable

3.2.2.1. Description de l'action

Cette action s'inscrit dans la lignée des recommandations issues du Congrès sur la résilience de la Wallonie face aux risques environnementaux, qui avait eu lieu fin 2021. Celles-ci étaient ciblées sur des outils de gouvernance et de monitoring pour mieux anticiper et gérer ces risques.

Plus spécifiquement, l'action comprend trois volets. Le premier volet « **dialogue et partage de pratiques** » vise à poursuivre les échanges sur la thématique de la résilience avec des acteurs publics, privés et associatifs et à valoriser les pratiques de terrain sur le territoire wallon qui contribuent à la résilience. Le deuxième volet « **veille, prospective, coordination et diffusion des connaissances** » vise notamment à maintenir à jour une cartographie des principales vulnérabilités wallonnes, de diffuser cette information vers les différents publics-cibles et d'améliorer l'anticipation et la prise de décision en cas de crise. Le troisième volet vise le **soutien aux pratiques résilientes et la sensibilisation auprès des citoyen.ne.s**, à travers le soutien de projets qui s'inscrivent dans ces objectifs.

3.2.2.2. Principales réalisations

L'évènement « Printemps résilient », avait été organisé le 17 juin 2022 par la Direction du développement durable en partenariat avec des acteurs publics, privés et associatifs, juste avant l'adoption de la 3^{ème} SWDD, dans le but de poursuivre les échanges et de valoriser les pratiques de terrain en matière de résilience aux risques environnementaux (volet 1). Suite à cet évènement, **un appel à projets** a été lancé en 2022 pour mettre en place des lieux de dialogue, de sensibilisation, de formation ou pour organiser des évènements dédiés à mieux préparer la Wallonie aux risques environnementaux. Sept projets ont été réalisés en 2023, avec des résultats très positifs sur tout le territoire wallon.

Liste des projets financés par l'appel à projets « résilience »

1	<u>Terre Ouverte</u> Version augmentée du « Festival Maintenant » avec un focus sur la résilience des territoires, basé sur les recommandations du Congrès Résilience. Mise en place d'un cabaret itinérant alliant art et savoir scientifique parcourant 6 quartiers prioritaires visant un public plus précarisé.	Ottignies, Louvain-la-Neuve
---	---	--------------------------------

2	<u>Parc Naturel Viroin-Hermeton</u> Enchaînement d'évènements de sensibilisation et de co-construction autour de la résilience et des risques climatiques, pour parvenir à des pistes d'amélioration de la résilience du territoire local avec notamment la création d'un JT fictif de l'année 2035 par les Maisons de Jeunes.	Viroin-Hermeton
3	<u>CRIE Mouscron</u> Création d'une ressourcerie multi-publics visant à animer des ateliers de prospective sur l'avenir (2050) du territoire local dans un contexte de changement climatique et de risques environnementaux.	Mouscron
4	<u>Nature et Transmission</u> Sensibilisation et formation des citoyens de la commune de Plombières à la prévention et la gestion des crises environnementales (culture du risque), en lien avec les inondations qui ont touché la commune durant l'été 2021. Une analyse des vulnérabilités environnementales et climatiques de Plombières a été réalisée.	Plombières
5	<u>Collectif Tutti Frutti</u> Organisation d'espaces de dialogues, de transmission et de co-création de savoirs au sujet de la notion de résilience sous toutes ses facettes (écologique, sociale, économique, psychologique, urbanistique, etc.), en illustrant ces résiliences par des exemples concrets des inondations de 2021 dans les vallées de l'Ourthe et de l'Amblève.	Esneux
6	<u>UVCW</u> Mise en place un cycle de formations et d'ateliers à destination des décideurs locaux (bourgmestres, échevins et fonctionnaires dirigeants) afin de les outiller sur les actions d'adaptation du territoire et des politiques aux changements climatiques (en vue d'augmenter la résilience des villes et communes concernées et de les sensibiliser à la gestion de crise) et spécifiquement sur la question de la mobilisation des citoyennes et des citoyens.	Wallonie
7	<u>GoodPlanet Belgium</u> Formation d'enseignants du secondaire afin qu'ils soient (plus) à l'aise pour aborder la thématique du climat et de la résilience avec leurs élèves et accompagnement des écoles via les « éco-teams » (groupe de personnes au sein de l'école qui se mobilisent pour l'environnement) afin de les aider à mettre sur pied des projets permettant d'augmenter la résilience de leurs élèves et écoles.	Wallonie

Au vu des résultats et de la dynamique engrangée, une suite de ces projets est prévue en 2024.

Concernant le volet visant l'élaboration d'un dispositif de veille, prospective et coordination des données wallonnes relatives aux risques environnementaux et à la gestion de crise, l'essentiel de ces missions est confié au Centre régional de crise, dont les modalités d'action ont été remaniées via l'adoption d'un nouveau décret de 2023. L'organisme est rebaptisé CORTEX pour « **Centre régional de coordination des risques et de la transmission d'expertise** ». Des contacts entre la Direction et

CORTEX sont réguliers afin d'assurer que le matériau issu du Congrès Résilience puisse être utilisé pour le développement d'autres projets.

Dans le domaine des données, il faut également mentionner la réalisation d'une large **étude** coordonnée par l'Agence wallonne de l'air et du climat, débutée en 2023 et actuellement en cours, concernant la **vulnérabilité de la Wallonie aux risques climatiques**.

Enfin, outre l'appel à projets, la réalisation de **nouveaux outils** liés à la résilience est également soutenue par la Wallonie, principalement aux niveaux des pouvoirs locaux. Ainsi, l'Institut Eco-Conseil associé à Energie Commune et Espace Environnement ont développé plusieurs outils permettant aux territoires de renforcer leur résilience. Un outil de diagnostic nommé HOMEOS a pu être développé grâce à la co-construction d'un projet pilote sur le territoire de Huy-Waremme. Cet outil, mis à disposition de tous sous licence Creative Common fin 2023, permet de dresser le portrait/diagnostic d'une commune ou d'un groupe de communes sous l'angle de la résilience territoriale sociale écologique à travers la compilation, le traitement et la présentation graphique d'une série de données statistiques afin d'évaluer la capacité actuelle du territoire à couvrir les besoins humains fondamentaux ainsi que sa vulnérabilité face aux différents risques systémiques. Il est accompagné d'un recueil synthétique de bonnes pratiques visant à rencontrer les différents enjeux qu'une telle démarche permet de soulever. Une version améliorée de l'outil est attendue pour 2024-2025. Les trois partenaires ont également publié fin 2023 un guide méthodologique.

La résilience a également été mise à l'honneur dans le cadre du projet TerraLab 2.0 porté par deux asbl, Canopee design et le RataV. TerraLab est un laboratoire du changement, une dynamique, proposant le questionnement et la mise en mouvement des territoires en dynamisant leur transition écosystémique et leur résilience dans le but de les rendre plus aptes à se transformer. TerraLab intègre la complexité liée à la transformation de notre société et de nos territoires dans ses méthodes d'animation et de facilitation vers une durabilité profonde, systémique* et vivante. TerraLab cherche à insuffler le désir de construire un imaginaire commun en stimulant les mises en récits. Outre la mise en œuvre des actions précitées, les deux partenaires ont développé un guide d'inspiration sur la mise en récits basé sur l'approche systémique.

3.2.2.3. Bénéficiaires de l'action

Les bénéficiaires directs de l'action sont les acteurs publics et de terrain qui ont été mobilisés lors du Printemps résilient, les porteurs de projet qui ont obtenu un soutien de la Wallonie, et leurs publics-cibles, à savoir les citoyen.ne.s wallon.ne.s de manière assez large.

/

Identification des actions pour renforcer la résilience de la ville de Waremme (citoyens)



Atelier organisé par le Collectif Tutti Frutti regroupant notamment 200 participants (citoyens, Contrat de rivière, etc.)



3.2.3. Action 3 : Identifier et promouvoir les métiers de la transition ainsi que les métiers d'avenir

Ministre pilote : Christie Morreale, Willy Borsus
Ministres partenaires : Céline Tellier
Partenaires impliqués : Forem, IFAPME, Canopea, CSC, FGTB, UWE, Associations 21

3.2.3.1. Description de l'action

L'action s'inscrit dans un contexte où le contenu de nombreux métiers est amené à évoluer – parfois radicalement, ce qui représente un défi important en termes d'adéquation des compétences disponibles avec les compétences requises par le marché – et au besoin de promouvoir des métiers permettant de favoriser la transition vers un modèle de développement économique régional plus durable.

Cette action comprend deux volets. Le premier vise à **promouvoir les métiers facilitant le passage d'un modèle de développement économique à un autre**. Cela implique d'établir de nouveaux profils métiers et de profils de formation traduisant les activités professionnelles de facilitation de la transition.

Le deuxième volet vise à **soutenir la formation et l'accès aux métiers dans certaines chaînes de valeur contribuant directement à un ou plusieurs ODD**. Ce second volet s'inscrit dans une logique de poursuite et de diffusion des travaux prospectifs du Forem qui abordent l'anticipation des évolutions sous l'angle des chaînes de valeurs, c'est-à-dire les interconnexions d'activités clés dans un secteur particulier.

3.2.3.2. Principales réalisations

En ce qui concerne le premier volet, l'IFAPME est en phase de structuration de l'intégration du développement durable dans son **offre de formations qualifiantes** (apprentissage et formations d'adultes) (cf. action 9).

En termes d'**outils pédagogiques**, la Wallonie a soutenu le développement de « Cap 2030 métier », une version du jeu Cap 2030 développée par Associations 21 (cf. aussi actions 8 et 9) où les participant.e.s peuvent analyser leurs (futurs) métiers sur base des 17 ODD, de même que l'outil « les métiers sous le prisme des ODD » conçu par l'asbl EFDD qui vise à faire comprendre aux étudiant.e.s ou personnes suivant une formation professionnelle comment un métier ou une pratique professionnelle peut avoir un impact en matière de développement durable. Le Forem et plusieurs UAP ont été formées à l'utilisation de Cap 2030 métier. Ces outils sont utilisés également dans des animations dans des centres d'insertion socio-professionnelle ou dans des écoles techniques et professionnelles (cf. parcours «Nos métiers seront durables et solidaires », action 9).

Concernant le deuxième volet, les études du Forem visent à identifier, au sein de chaque chaîne de valeur, les grands facteurs d'évolution susceptibles d'affecter

l'activité, les métiers appelés à se transformer ou à voir le jour et les compétences attendues à l'avenir. Ces travaux sont en phase avec les différentes stratégies wallonnes en faveur de l'économie circulaire (Circular Wallonia), de l'innovation (Stratégie de spécialisation intelligente S3) et de la relance (plan de relance), du numérique (Digital Wallonia) et de l'intégration du 'Gender mainstreaming' (plan genre).

Trois études de ce type ont été réalisées sur trois chaînes de valeur (la construction, l'agro-alimentaire et le génie mécanique) et une quatrième a été entamée en 2024 sur la chaîne transport, logistique et commerce. Les résultats seront disponibles au printemps 2025. Ces études sont publiées dans la rubrique « chiffres et analyses prospectives » du site web du Forem et sont également valorisées à travers des tables de présentation aux opérateurs de formations et des fiches spécifiques par métier. Celles-ci sont présentées auprès de différents publics, y compris des entreprises.

Cette action est liée à la mise en place d'une plateforme de connaissances, dans laquelle les agents du Forem peuvent consulter des informations sectorielles ou transversales sur le marché de l'emploi. Des informations concernant la transition verte se retrouvent dans ces deux volets de connaissances, tantôt dans des secteurs spécifiques comme des actualités sur les métiers liés à la réparation ou la dépollution, tantôt pour expliciter ce que sont les métiers verts ou l'économie circulaire. Par ailleurs, ces connaissances sont mises en avant via une newsletter interne.

3.2.3.3. Bénéficiaires de l'action

Les bénéficiaires de l'action sont les acteurs de la formation et de l'emploi, internes ou externes, les fédérations sectorielles et les entreprises qui disposent de nouveaux outils et études pour former et orienter leurs publics-cibles vers des métiers qui peuvent contribuer à la transition socio-écologique. *In fine*, les personnes suivant des études ou une formation professionnelle et les travailleurs sont touchés par ces actions.

Cap 2030 Métier



3.2.4. Action 4 – Cartographier les stratégies et plans wallons autour des ODD, les articuler et favoriser une approche intégrée de développement durable

<p>Ministre pilote : Céline Tellier Ministre partenaire : Elio Di Rupo Partenaire : Collèges des fonctionnaires généraux</p>

3.2.4.1. Description de l'action

La Wallonie, comme de nombreuses entités, dispose de nombreux stratégies et plans qui permettent de structurer et planifier les politiques menées. Plus d'une centaine d'instruments sont recensés.

L'action vise à présenter ce portefeuille de stratégies et plans, à montrer les liens entre eux, au regard des différentes thématiques visées, et à mettre en lumière leur contribution aux ODD. L'objectif de cet exercice est double :

- en amont de l'adoption d'une nouvelle stratégie ou d'un nouveau plan, s'interroger de façon mieux documentée sur sa pertinence et sa plus-value au regard de la « galaxie » des plans préexistants en Wallonie ;
- dans la phase de design d'une nouvelle stratégie ou d'un nouveau plan, veiller à une articulation accrue de celui-ci avec les politiques wallonnes existantes, dans une optique de cohérence pour un développement durable.

Cette action vise à la fois les responsables politiques à l'initiative des stratégies et plans, le top management de l'administration wallonne et les coordinateurs et coordinatrices des plans. C'est également une information qui doit être accessible à tout.e citoyen.ne.

3.2.4.2. Principales réalisations

Un premier exercice de cartographie des stratégies et plans, effectué sur un nombre limité des instruments les plus structurants, fait l'objet du premier chapitre de la 3^{ème} stratégie wallonne de développement durable. Un travail plus exhaustif d'analyse de la contribution des plans et stratégies aux ODD a été effectué au moyen du logiciel *SDG mapper*, un logiciel d'analyse textuelle élaboré par le *Joint Research Center* de la Commission européenne.

L'analyse menée plan par plan permet d'établir à quels ODD et cibles le plan contribue et à quel niveau. L'analyse de la contribution des plans et stratégies aux ODD se réalise *ex post* (une fois le document adopté) et se fonde sur les objectifs déclarés et actions envisagées dans le document : il s'agit donc d'analyser les intentions de la politique publique et non les actions réellement mises en œuvre pour atteindre les objectifs fixés par chaque plan.

Ce travail alimente la rédaction d'un « annuaire wallon » des stratégies et plans, visant à présenter l'ensemble de ces instruments de manière claire, selon une structure commune. Cette initiative, en cours de finalisation, est menée dans le cadre du réseau « Ça plane pour moi », coordonné par la Cellule des stratégies transversales et la Direction du développement durable du SPW, ce réseau rassemblant les coordinateurs et coordinatrices de plans au sein de l'administration wallonne.

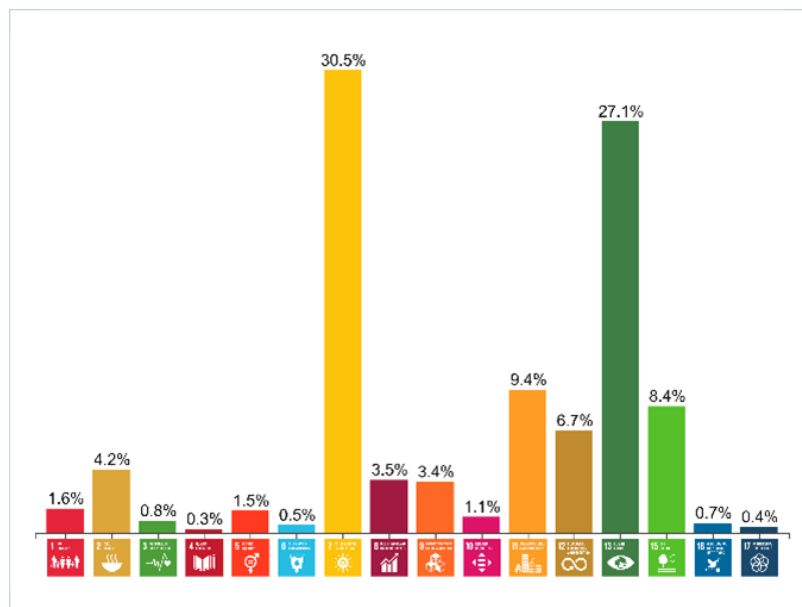
Il est prévu de communiquer cet annuaire auprès de plusieurs publics via les canaux appropriés.

3.2.4.3. Bénéficiaires de l'action

Les bénéficiaires de l'action sont les fonctionnaires en charge de la coordination des stratégies et plans wallons, de même que les responsables politiques de ces instruments.

Les parties prenantes de l'administration wallonne sont également concerné.e.s, via une meilleure communication à propos des politiques publiques régionales.

Exemple d'analyse de plan au regard des ODD à l'aide du SDG mapper (ici pour le Plan air climat énergie)



3.2.5. Action 5 : Promouvoir et faciliter l'intégration des ODD dans les contrats d'administration et de gestion au niveau régional et dans les programmes stratégiques transversaux locaux

Ministre pilote : Valérie De Bue et Christophe Collignon

Ministres partenaires : tous

Partenaires : Collège des fonctionnaires généraux dirigeants, UVCW, APW

3.2.5.1. Description de l'action

La Déclaration de politique régionale est claire sur l'importance de **l'exemplarité des pouvoirs publics en matière de développement durable**, tant dans les missions menées que dans le fonctionnement interne. Les organisations pionnières en matière de contribution aux ODD se sont déjà mobilisées, par exemple en se portant spontanément candidates pour un accompagnement en la matière (cf. action 10).

Pour mobiliser les autres organisations, il apparaît utile d'activer un levier supplémentaire comprenant un engagement formel vis-à-vis de l'autorité de tutelle. L'action vise à inciter les UAP à inscrire les ODD comme cadre stratégique de leurs contrats de gestion (document qui guident l'action des UAP, issus des accords conclus entre le Gouvernement wallon et les entités de l'administration wallonne) et de leurs plans d'actions ainsi que les pouvoirs locaux dans le cadre de leurs programmes stratégiques transversaux (documents stratégiques qui aide les communes à mieux programmer leurs politiques en développant une culture de la planification et de l'évaluation et qui doit être établi pour chaque législature).

Pour ce faire, il est prévu de passer par de la **sensibilisation de chaque organisation par sa ou son Ministre de tutelle** mais aussi par des **formations des fonctionnaires** en charge de rédiger ces documents. A ce titre, l'action 8 relative à la formation des acteurs doit renforcer les compétences requises pour faciliter cette intégration systématique des ODD, y compris pour les fonctionnaires régionaux et locaux.

3.2.5.2. Principales réalisations

En ce qui concerne les UAP, à ce stade de mise en œuvre de la stratégie, l'intégration des ODD dans les contrats de gestion apparaît dans certains cas, via des rubriques ou chapitres spécifiques, mais n'est pas encore systématique. Il faut mentionner que la révision de nombreux contrats de gestion avait été effectuée avant l'adoption de la SWDD3, raison pour laquelle il faudra veiller à cette intégration lors des prochaines révisions de ces contrats de gestion.

La Secrétaire générale du SPW a envoyé un courrier à l'ensemble des UAP pour les inviter à participer au réseau « UAP en développement durable », coordonné par la Direction du développement durable du SPW, qui vise à renforcer l'échange de bonnes pratiques. Actuellement le réseau comprend des représentants de 27 UAP.

Le courrier encourage également les UAP à communiquer à leurs agents sur les formations en matière de développement durable organisées par l'École d'administration publique et sur les outils en ligne disponibles sur le portail « développement durable » du SPW.

En ce qui concerne les pouvoirs locaux, outre celles décrites sous les actions 6 et 8, la principale réalisation a pris la forme d'une subvention à l'UVCW dont l'objectif principal est d'appuyer les pouvoirs locaux dans leur démarche de développement durable et de suivi des ODD, en assurant l'intégration de ceux-ci dans leur(s) stratégie(s). Pour ce faire, des formations et colloques de sensibilisation seront menés, singulièrement à destination des nouveaux élus et des fonctionnaires dirigeants, dans le contexte de préparation de leur nouveau Programme Stratégique Transversal (PST) qui balisera la période de 2024 à 2030. L'UVCW est également chargée d'une assistance conseil directe aux pouvoirs locaux sur les questions de politique de développement durable, la création de contenus (actualités, articles, reportages vidéo, ...) à destination de ce public et le suivi des actions internationales, supranationales, européennes, nationales et locales en matière de développement durable.

Par ailleurs, le ministre en charge de pouvoirs locaux a adressé un courrier aux pouvoirs locaux à propos de la transition entre le PST en cours d'évaluation et celui en préparation pour la prochaine législature. Ce courrier invitait à lier PST et ODD, tout en rappelant les ressources à disposition des pouvoirs locaux pour ce faire. La nouvelle circulaire relative aux PST est en cours de préparation et sera adressée aux communes, provinces et CPAS sous peu. Le texte fera référence aux ODD, présentés comme une opportunité inédite pour les pouvoirs locaux d'adopter et d'animer un projet de territoire cohérent au regard d'enjeux croisés, et aux outils disponibles pour accompagner les pouvoirs locaux dans cette démarche.

3.2.5.3. Bénéficiaires de l'action

Les bénéficiaires directs de l'action sont les fonctionnaires en charge de la rédaction des contrats d'administration pour les UAP et des plans stratégiques transversaux pour les pouvoirs locaux. In fine, les bénéficiaires sont les citoyen.ne.s wallon.ne.s qui bénéficient des services et actions mené.e.s par les UAP et pouvoirs locaux.

Bannière de l'invitation aux membres du réseau des UAP (04.2024)



Réseau des UAP vers un développement durable

Conférence proposée à Municipalia (04.2024)

A large banner with a dark blue background and a teal gradient on the left and right sides. The central text reads "« 2024 - 2030, une période déterminante pour la transition vers un territoire communal durable ? »". At the bottom, there are five logos: "Wallonie service public SPW", "Espace Environnement", "MUNICIPALIA Le salon des mandataires", "Union des Villes et Communes de Wallonie", and "Aywaille".

3.2.6. Action 6 : Renforcer la cohérence des politiques wallonnes en matière de développement durable à travers des échanges avec les pouvoirs locaux, les entités fédérées, le niveau fédéral et le niveau supranational

Ministre pilote : Céline Tellier

Ministres partenaires : Elio Di Rupo et Christophe Collignon

Partenaires : SPW IAS, APW, UVCW

3.2.6.1. Description de l'action

Cette action vise à positionner la Wallonie comme un acteur à part entière des politiques en matière de développement durable, à différents niveaux de pouvoir, dans un objectif d'échange, de contribution, et de mise en cohérence entre les initiatives publiques.

Le premier volet de l'action vise une meilleure coordination au niveau national belge, à travers la **participation de la Wallonie aux travaux de la Conférence interministérielle pour le développement durable (CIMDD) et de la Commission interdépartementale pour le développement durable (CIDD)**. La CIMDD est l'organe politique de coordination nationale qui doit permettre à la Belgique de respecter ses engagements internationaux dans le cadre du Programme 2030. C'est également au sein de cette instance que le suivi de la Stratégie nationale de développement durable doit se préciser ou encore que le rapportage de la Belgique sur les ODD doit se coordonner (voir aussi action 16). La CIDD quant à elle coordonne la politique fédérale en matière de développement durable entre les administrations. La Wallonie contribue activement à plusieurs groupes de travail, tel que celui sur les marchés publics durables ou encore celui sur la responsabilité sociétale.

Le deuxième volet concerne la **participation de la Wallonie aux travaux européens et internationaux relatifs au développement durable**, tels que les concertations au niveau du Forum politique de haut niveau des Nations Unies, le groupe de travail du Conseil de l'Union européenne relatif à l'Agenda 2030 ou les travaux coordonnés d'autres instances internationales (OCDE, Organisation internationale de la Francophonie) ou réseaux d'échange (ESDN, réseau d'échange européen en matière de développement durable).

Le troisième volet cible le niveau infrarégional et a pour objectif d'**organiser des échanges entre la Région et les pouvoirs locaux pour conjuguer les efforts en matière de développement durable**. Ce volet est en étroite relation avec le volet de l'action 5 visant l'intégration des ODD dans les programmes stratégiques transversaux.

3.2.6.2. Principales réalisations

Les réalisations relatives à cette action s'inscrivent dans les missions continues de la Direction du développement durable du SPW.

Au niveau du premier volet, la Wallonie joue un rôle actif au sein des travaux de la CIMDD. En 2022-2023, elle a participé à **l'élaboration de l'examen national volontaire de la Belgique** (cf. action 16), exercice coordonné par le niveau fédéral qui présidait la CIMDD. Fin 2023, la Wallonie a repris la **présidence de la CIMDD** pour un an et coordonne les travaux qui concernent : l'organisation d'un évènement de revue par les pairs ex-post de l'examen national volontaire (en collaboration avec le réseau ESDN) et l'échange des pratiques et projets entre les entités membres de la CIMDD, en ce compris les réponses apportées aux recommandations de la Cour des comptes concernant l'engagement et l'organisation des pouvoirs publics en matière d'ODD.

Au niveau de la CIDDD, la Wallonie a activement pris part à l'élaboration du **2^{ème} Plan d'action national 'entreprises et droits humains'** pilotée au départ du groupe de travail Responsabilité sociétale.

Concernant le deuxième volet, la Wallonie participe aux travaux des instances citées dans le descriptif de l'action. Au niveau européen, elle a participé aux réflexions relatives **au programme du groupe de travail du Conseil de l'Union européenne relatif à l'Agenda 2030**, dans le cadre de la présidence belge au premier semestre 2024. Par ailleurs, en support à cette mission, la Direction du Développement durable anime une **plateforme d'échange en matière de développement durable entre experts wallons** de différentes thématiques et impliqués au niveau international.

Par rapport au troisième volet ciblant les pouvoirs locaux, un lieu de concertation concernant la mise en œuvre des ODD a été créé en 2023. Ce **comité de pilotage « pouvoirs locaux et ODD »** rassemble des représentants des cabinets des Ministres en charge des pouvoirs locaux et du développement durable, de l'UVCW, de l'APW et d'Espace environnement, asbl en charge de mener des projets de soutien aux pouvoirs locaux en matière de développement durable. Ce groupe se réunit plusieurs fois par an pour orienter, coordonner et suivre les projets en la matière.

Un des projets discutés est financé par le **Plan de relance de la Wallonie (projet 65)**. Celui-ci vise deux actions à l'égard des pouvoirs locaux :

- Soutenir financièrement la concrétisation d'actions reprises dans les feuilles de route ODD établies par les pouvoirs locaux (cf. action 10).
- Décliner les cibles régionales chiffrées relatives aux ODD à l'échelle sous-régionale, afin que les pouvoirs locaux puissent s'appuyer sur ce tableau de bord au moment de fixer les ambitions de leur PST pour la législature de 2024 à 2030 ;

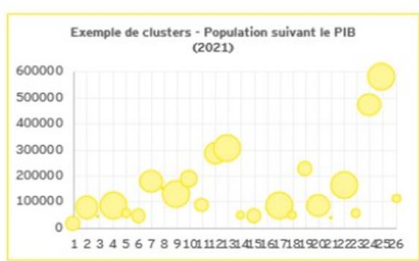
Ce dernier point constitue un enjeu stratégique pour contribuer à la concrétisation des ODD au niveau local, en outillant les communes en fonction du type de territoire auquel elles appartiennent.

3.2.6.3. Bénéficiaires de l'action

Les bénéficiaires de l'action sont très larges, sachant que la cohérence des politiques publiques en faveur d'un développement durable bénéficie à tous les acteurs en présence. Comme la mesure touche aux différents niveaux de pouvoir, les fonctionnaires en charge des politiques publiques relatives au développement durable sont particulièrement concernés par l'action.

Etapes pour la déclinaison locale des cibles ODD régionales chiffrées (PRW 65)

■ **Activité 2.1** Définition des types de territoires pour établir des objectifs chiffrés



■ **Activité 2.2** Analyse de pertinence des 61 cibles prioritaires



■ **Activité 2.3** Déclinaison des objectifs chiffrés wallons à l'échelle locale

leur présenter les cibles prioritaires retenues pour l'échelle locale, leur proposer une série d'objectifs chiffrés qui nous semblent adaptés à leur territoire et effectuer une revue critique ensemble, recueillir leurs retours. Notre parti-pris est que la déclinaison locale des objectifs chiffrés wallons ne sera effective et durable que si elle est localement comprise, partagée et soutenue. Ce dialogue est donc une étape essentielle pour établir *in fine* un tableau de bord ambitieux et fédérateur.

3.2.7. Action 7 : Promouvoir les dispositifs de participation citoyenne

Ministre pilote : Céline Tellier
Ministre partenaires : Christophe Collignon et Philippe Henry
Partenaires : Canopea, Associations 21, Réseau wallon de lutte contre la pauvreté, UWE, ARES, Conseil wallon de l'égalité entre hommes et femmes

3.2.7.1. Description de l'action

L'action vise tout d'abord à **renforcer la participation citoyenne en Wallonie** par la création d'une plateforme de la participation citoyenne recensant tous les dispositifs participatifs - terminés, en cours et à venir - impliquant des citoyen.nes et des administrations régionales de Wallonie. Cette action s'appuie sur un projet du contrat d'administration visant à développer le réflexe participatif chez les agents du SPW par le partage d'outils et d'expériences, la formation, l'information et la mise en réseau des agents porteurs de projets participatifs.

L'action a pour deuxième objectif de **soutenir des dynamiques participatives innovantes et impliquant des citoyen.nes** à la manière des *social labs* pour des expérimentations sociétales ou des *living labs* dédiés à l'innovation publique.

Troisièmement, l'action ambitionne de **développer et soutenir la recherche collaborative** pour la résilience et le développement durable afin de rendre les projets de recherche plus ancrés dans les problématiques des acteurs de terrain et de mettre en dialogue les différents types de savoir. Il est ici question de soutenir les sciences et recherches participatives qui « sont des formes de production de connaissances scientifiques auxquelles participent, aux côtés des chercheurs, des acteurs de la société civile, à titre individuel ou collectif, de façon active et délibérée » ([Charte des Sciences et Recherches participatives en France](#), 20 mars 2017).

3.2.7.2. Principales réalisations

Concernant le premier volet de l'action, la **plateforme de participation citoyenne** a été mise en ligne sur le portail développement durable de la Wallonie. Douze projets y sont décrits qui incluent depuis 2001 des citoyen.ne.s à la prise de décision en Wallonie. Vingt-deux projets favorisant la participation de parties prenantes en Wallonie sont également répertoriés sur la plateforme.

Au niveau du deuxième volet, une première expérimentation de **social labs** a été menée à bien dans le cadre de la politique de rénovation énergétique soutenue par le Gouvernement Wallon et pilotée par le ministre de l'énergie. Deux vagues d'un appel à projets nommé RENOBATEX ont été organisées par le SPW Territoire, Logement, Patrimoine et Energie en 2023 et 2024 pour soutenir les idées innovantes visant à lever les freins à la rénovation ou à contribuer à la sobriété énergétique. Cinq des onze projets pilotes retenus lors de la première vague sont du type social labs en ce qu'ils répondent à la définition suivante : « Un social lab est un lieu d'expérimentation et

d'innovation sociale où des personnes concernées, aux profils variés, recherchent les causes profondes de ce qui ne fonctionne pas dans le système et collaborent pour élaborer et tester, dans le monde réel, des solutions aux problématiques identifiées. » ([Co-construire dans un monde complexe : Faciliter les collaborations multi-acteurs et mettre en place un Social Lab](#) (canopea.be))

Dans une toute autre perspective qui vise à créer un partenariat autour du vivant, le projet-pilote « Sambre 2030 » a été soutenu par la Wallonie en 2024. Il vise à rassembler des parties prenantes et des citoyens pour changer le regard sur la Sambre et catalyser les actions culturelles, environnementales, socio-économiques et juridiques (dont l'attribution d'une personnalité juridique) relatives à Sambre.

Pour le troisième volet visant à soutenir de façon ad hoc des **projets de recherche collaborative**, on peut citer le soutien de la Wallonie à un projet de recherche collaborative, mené par la fédération des associations environnementales Canopea, ayant pour objet de dégager des recommandations dont la mise en œuvre permettrait la transition vers une société « suffisante » (dans le sens *sufficiency*). L'objectif de cette recherche collaborative consiste à mener un processus participatif, regroupant des acteurs des mondes industriels, commerciaux, associatifs, syndicaux, scientifiques, etc., pour identifier différents scénarios suffisamment forts qui permettraient de dégager les leviers d'actions susceptibles d'être mis en œuvre pour atteindre cette ambition d'une société « suffisante »,

On retiendra également le soutien au projet de recherche collaborative mené par des familles et initiée par le Centre Régional d'Initiation à l'Environnement de Mouscron. Il s'agira pour ces familles de mener en 2024 une enquête sur leurs dépendances au territoire en vue de pouvoir imaginer et œuvrer aux transitions nécessaires.

3.2.7.3. Bénéficiaires de l'action

Les bénéficiaires de l'action sont tout d'abord les fonctionnaires wallons qui peuvent s'inspirer des dispositifs de participation citoyenne menés pour concevoir de nouveaux projets ou de nouvelles politiques publiques. Les citoyen.ne.s wallon.ne.s et les différentes autres parties prenantes bénéficient de ces démarches en étant davantage impliqués dans les projets menés par les pouvoirs publics. Il en est de même pour les recherches collaboratives ou social labs où le savoir de chaque acteur est valorisé et pris en compte.

3.2.8. Action 8 : Proposer des modules de formation à l'Agenda 2030 (Académie ODD) pour différents publics

Ministre pilote : Céline Tellier

Ministres partenaires : Willy Borsus, Valérie De Bue, Christie Morreale, Christophe Collignon

Partenaires : UVCW, UWE, Forem, Associations 21, ARES, EFDD, RWLP, IFAPME

3.2.8.1. Description de l'action

L'action vise dans un premier temps à **rassembler et à rendre davantage lisible l'offre de formation existante en matière de développement durable** s'adressant à différents publics-cibles. Pour ce faire, le premier volet de l'action consiste à établir un **inventaire des formations disponibles** et à le diffuser via le portail wallon développement durable.

Dans un second temps, l'action consiste à **compléter l'offre de formation visant l'intégration des ODD dans les activités** à travers des modules courts de formation à l'Agenda 2030, adaptés aux publics suivants : fonctionnaires régionaux, pouvoirs locaux, entreprises, autres publics plus spécifiques. Il est prévu que ces modules devront s'appuyer sur des outils existants ou à développer tels que ceux permettant : l'évaluation de l'impact de projets ou de mesures au regard des ODD, le lien avec les indicateurs ODD disponibles au niveau régional et local, l'analyse du modèle d'affaires pour les entreprises (ex: '*business model canvas*' intégrant les ODD) ou encore la rédaction d'un rapport de responsabilité sociétale de l'organisation.

Cette action est en lien avec d'autres actions : l'action 5 qui vise l'intégration des ODD dans les contrats de gestion et les pouvoirs locaux et l'action 10 relative à l'accompagnement des organisations dans l'élaboration d'une feuille de route ODD (action 10).

3.2.8.2. Principales réalisations

Un *inventaire* a été réalisé en 2023 pour répondre au premier volet de l'action. Tous les membres du Partenariat wallon ont été invités à compléter un formulaire reprenant les critères de formations admissibles et ce formulaire a également été mis en ligne, ouvert à tous, sur le portail wallon développement durable. Un répertoire d'environ 70 formations, données en présentiel ou en ligne, est disponible sur ce portail.

Il est prévu que cet inventaire soit complété au fur et à mesure, à travers la mise à disposition continue du formulaire. La publicité en a été faite de manière régulière dans la newsletter mensuelle coordonnée par la Direction du développement durable. Il s'avère cependant que la mise à jour de cet inventaire n'est pas effective et il s'agit de trouver une solution pour veiller à l'actualisation de ce répertoire de formations.

En ce qui concerne la **complétude de l'offre de formations**, de nouveaux modules de formation ont été développés.

Les modules destinés aux **fonctionnaires régionaux** via l'Ecole d'administration publique (EAP) restent accessibles. La promotion de ces formations est effectuée par l'EAP et un courrier spécifique concernant l'intégration du développement durable a été envoyé aux UAP par la Secrétaire générale du SPW (cf. action 5). Par ailleurs, une demi-journée de formation fait partie du trajet de formation obligatoire pour les managers.

En ce qui concerne les **pouvoirs locaux**, des formations sont organisées par l'UVCW et l'asbl Espace Environnement avec le soutien financier de la Région. Elles portent sur l'intégration des ODD dans la politique locale et la planification stratégique et l'évaluation des politiques locales au regard des ODD et s'appuient sur le développement de nouveaux outils méthodologiques. Ces initiatives sont réfléchies et discutées dans le cadre du comité « pouvoirs locaux et ODD » (cf. actions 5 et 6).

Au niveau des **entreprises**, l'Union wallonne des entreprises a développé un programme de séances d'informations, webinaires, ateliers et visites d'entreprises dédié au développement durable. Durant certaines séances d'informations plus spécifiques, l'ODD Business Model Canvas est utilisé. De plus, une capsule vidéo et un guide d'utilisation de l'outil ont été développés. A cela s'ajoute le développement et la promotion d'outils de sensibilisation, d'information et de formation afin d'accroître la prise en compte du développement durable chez les entreprises wallonnes. Ces travaux s'inscrivent dans une convention conclue entre l'UWE et la Direction du développement durable.

En ce qui concerne **le grand public**, la Wallonie soutient l'organisation de formations basées sur des outils de découverte des ODD, tels que l'outil Cap 2030, développé par Associations 21 et décliné en plusieurs scénarios. Depuis l'adoption de la stratégie, de nouveaux modules en ligne tels que ceux développés par les universités (par exemple le MOOC « Introduction aux enjeux du développement durable et de la transition » de l'UCLouvain ou le cours en ligne « Objectifs de développement durable » de l'Université virtuelle Environnement et Développement durable - UVED) sont désormais disponibles gratuitement à un public plus large. Le besoin d'élaborer un module généraliste supplémentaire n'est pas avéré. Il est prévu d'interroger les membres du Partenariat sur des besoins plus spécifiques.

Les publics des **jeunes et du secteur de l'éducation** sont traités dans l'action 9.

3.2.8.3. Bénéficiaires de l'action

Les bénéficiaires de l'action sont les différents publics-cible visés par les formations.

QUELS RÔLES ET QUELS MOYENS D' ACTIONS POUR LES POUVOIRS LOCAUX ?

RECUEIL DE BONNES PRATIQUES



3.2.9. Action 9 : Former et sensibiliser les jeunes et les acteurs de la jeunesse et de l'éducation au développement durable et développer et valoriser les recherches sur la pédagogie pour un développement durable

Ministre pilote : Céline Tellier

Ministre partenaires : Willy Borsus et Elio Di Rupo

Partenaires : Forum des jeunes, EFDD, ARES, Associations 21, IFAPME

3.2.9.1. Description de l'action

L'action vise à amplifier les dispositifs en place pour soutenir et valoriser les acteurs des milieux scolaires, étudiants et extra-scolaires désireux de s'impliquer (davantage) dans la mise en œuvre des ODD, et de faire de l'éducation au développement durable. Elle ambitionne également de développer de nouvelles initiatives, en particulier au niveau de la recherche.

Le premier volet de l'action consiste à **former les jeunes et leurs encadrants et à échanger sur les bonnes pratiques en matière d'ODD**. Ceci passe par la mise à disposition d'outils et de formation destinés aux acteurs de l'éducation et de la formation et aux jeunes eux-mêmes, leur permettant d'appréhender et d'intégrer les ODD dans leurs activités, et par l'organisation d'évènements de réseautage.

Le deuxième volet de l'action est de **développer, diffuser et valoriser des recherches en matière d'éducation pour un développement durable**. Il s'agit d'effectuer de la veille sur les recherches existantes mais aussi de financer de nouvelles recherches dans le domaine et de récompenser des travaux de fin d'études, mémoires ou thèses à travers des prix.

Le troisième volet vise le développement d'**indicateurs relatifs à l'éducation pour un développement durable**. Plus spécifiquement, il s'agit de pouvoir suivre la cible 4.7 en Wallonie au moyen de nouveaux indicateurs, en complétant la liste des indicateurs wallons de suivi des ODD.

3.2.9.2. Principales réalisations

Dans le cadre du premier volet, **dans le secteur scolaire**, la Wallonie soutient le **développement de nouveaux outils** et le **déploiement de dispositifs et formations pour intégrer le développement durable au niveau de l'enseignement obligatoire et supérieur**.

Dans **l'enseignement obligatoire**, on peut mentionner la poursuite du dispositif « école durable » dans les écoles secondaires (mis en place par l'asbl Coren), la publication et la formation à de nouveaux outils pédagogiques créés spécifiquement autour des ODD (conçus par l'asbl EFDD), le développement de parcours liés aux

futurs métiers d'élèves du secondaire technique et qualifiant (opérés par les asbl Climate voices, EFDD, et Associations 21 et l'Université Libre de Bruxelles) ou l'accompagnement d'enseignants d'écoles primaires pour réaliser des projets de mise en œuvre des ODD dans les classes (coordonné par l'asbl Learn to be).

Au niveau de **l'enseignement supérieur**, des journées d'échange entre établissements sont organisées autour des démarches de développement durable, avec le soutien de la Wallonie également (par l'asbl EFDD) et la Wallonie finance la répliation d'un programme d'engagement en faveur du développement durable au sein des universités et hautes écoles (coordonné par le Green office de l'ULiège).

De plus, depuis 2023, des moyens du Plan de relance de la Wallonie (projet 65) ont été mobilisés pour financer durant trois ans des postes de coordination développement durable dans les universités, hautes écoles et écoles supérieures des arts implantées en Wallonie (28 établissements au total). Un partenariat entre l'Académie de recherche et de l'enseignement supérieur (ARES) et la Wallonie permet de coordonner les démarches de ces établissements de l'enseignement supérieur pour élaborer, adopter et mettre en œuvre des plans de transition vers un développement durable.

Dans le secteur extra-scolaire, la Wallonie a lancé trois éditions d'un appel à projets appelé « Jeunes et ODD » pour soutenir des projets portés par des jeunes actifs dans des mouvements de jeunesse, des maisons de jeunes ou des centres de rencontres et d'hébergement. Depuis 2021, 50 projets ont bénéficié d'une subvention oscillant entre 2000 et 5000 euros. Tous ces projets sont géolocalisés sur le portail développement durable de la Wallonie (ainsi que sur le Géoportail de Wallonie). Certains de ces projets y sont présentés comme des exemples inspirants.

Pour ces actions ciblant les jeunes en milieu scolaire et/ou extra-scolaire, un nouveau **réseau « jeunes, éducation et développement durable »** a été lancé en 2024 par la Direction du développement durable pour encourager le dialogue et les partenariats entre différents acteurs qui développent des projets d'éducation pour un développement durable.

Au niveau de la **formation professionnelle**, l'IFAPME est en phase de structuration de l'intégration du développement durable dans son offre de formations qualifiantes (apprentissage et formations d'adultes).

Les différentes formations sont réparties en trois niveaux de formation au développement durable (A, B et C) :

- le niveau A de sensibilisation concerne les cours généraux (apprentissage et formations d'adultes) ;
- le niveau B concerne également une sensibilisation au développement durable mais de manière plus spécifique, d'un point de vue métier ;
- le niveau C de formation va au-delà de la sensibilisation et intègre des compétences supplémentaires spécifiques, que ce soient des compétences techniques ou de gestion, en lien avec le développement durable (intégration de la transition écologique et/ou développement d'un autre modèle économique).

Chacun des niveaux de formation pourra être décliné en cinq degrés de compétences allant des grands principes de la transition écologique au développement de l'entreprise en matière de DD. Ces degrés de compétence sont les suivants :

- 1. Adoption de comportements personnels favorisant la transition écologique ;
- 2. Intégration des 17 objectifs de développements durables (ODD) ;
- 3. Mobilisation de tous les acteurs ;
- 4. Responsabilité sociétale et environnementale de l'entreprise ;
- 5. Développement de l'entreprise en matière de développement durable (techniques et technologies et/ou modèles économiques).

L'offre de formation de l'IFAPME intègre ainsi progressivement les concepts de durabilité, d'économie circulaire et/ou de transition écologique. Par exemple, certains cursus ont été actualisés dans le secteur de la construction avec des cours supplémentaires en écoconstruction (en partenariat avec le Cluster Eco-construction). En cohérence avec les orientations identifiées pour la chaîne de valeur agro-alimentaire, un cours lié au développement durable, à l'économie circulaire et à la filière bio a été intégré dans les formations d'adultes du secteur alimentation. De nouvelles compétences sont également testées (2023-24) dans des expériences pilotes en lien avec les secteurs verts : collaborateur circuit-court et agent d'entretien écologique des espaces verts.

Concernant le deuxième volet de l'action, dans le cadre du partenariat entre la Wallonie et l'ARES, une **chaire de recherche** est en cours de lancement pour financer dès fin 2024 des projets dans le domaine de l'éducation pour un développement durable, dans une perspective de recherche-action. Par ailleurs, une **veille** des recherches existantes dans le domaine, en francophonie, est effectuée par l'asbl EFDD. De plus, les « **Hera awards** » récompensant des mémoires et thèses qui s'inscrivent dans une perspective systémique de développement durable compteront en 2024 une nouvelle catégorie « éducation » (Fondation pour les générations futures).

Concernant le troisième volet, **l'étude pour développer des indicateurs relatifs à l'éducation pour un développement durable** a été menée en 2023. Elle s'est basée sur un processus impliquant diverses parties prenantes du secteur public, au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles, et associatif et a débouché sur une dizaine de propositions d'indicateurs. Celles-ci ont été diffusées au niveau du comité de l'Accord de coopération en éducation relative à l'environnement et au développement durable.

3.2.9.3. Bénéficiaires de l'action

Les bénéficiaires de l'action sont les acteurs du secteur de l'éducation, formelle et non formelle, et les jeunes.

Démarches et outils pédagogiques développés dans le milieu scolaire, avec le soutien de la Wallonie



Wallonie service public SPW



3.2.10. Action 10 : Poursuivre le dispositif d'accompagnement « vers des organisations durables »

Ministre pilote : Céline Tellier

Ministres partenaires : /

Partenaires : /

3.2.10.1. Description de l'action

Le dispositif d'accompagnement « vers des organisations durables » vise à accompagner des organisations motivées à opérer une transition vers un développement durable. La sélection des organisations se fait dans le cadre d'un appel à candidatures annuel, depuis 2021.

Les objectifs de ce dispositif sont de **structurer la démarche de développement durable** au sein de l'organisation, à l'aide d'un coach. L'accompagnement offert à l'organisation vise à établir un diagnostic de ses impacts sur chacun des 17 ODD, une priorisation des enjeux les plus pertinents au regard de ses leviers d'action, et au final une **feuille de route ODD** pour orienter son action stratégique durant les prochaines années.

Le dispositif incite l'organisation à désigner un référent développement durable et à impliquer un groupe de travail interne dans la démarche. L'objectif est la mise en place d'une gouvernance dédiée au développement durable sur le long terme, avec une implication de la direction. Le processus invite également l'organisation à mobiliser ses parties prenantes externes (partenaires, clients et fournisseurs, etc.) afin d'identifier les enjeux perçus comme importants par l'extérieur.

Une émulation entre pairs est aussi recherchée à travers l'organisation de temps d'apprentissage et d'échange entre organisations d'une part, et entre coachs d'autre part, pour faire émerger des bonnes pratiques.

3.2.10.2. Principales réalisations

La quatrième édition de l'appel a été lancée lors d'un **colloque** organisé à l'initiative de la Ministre Tellier en septembre 2023, intitulé « A mi-chemin vers les Objectifs de développement durable : comment accélérer la transition des acteurs publics et privés ». L'évènement a rassemblé près de 250 personnes, issues des pouvoirs publics régionaux ou locaux, entreprises, associations, établissements de l'enseignement supérieur, etc. ont participé à cet évènement. À cette occasion, ces acteurs ont pu échanger en atelier sur les stratégies qu'ils mettent en place, les obstacles et les enseignements pour rendre leur modèle d'affaire ou leurs missions plus durables.

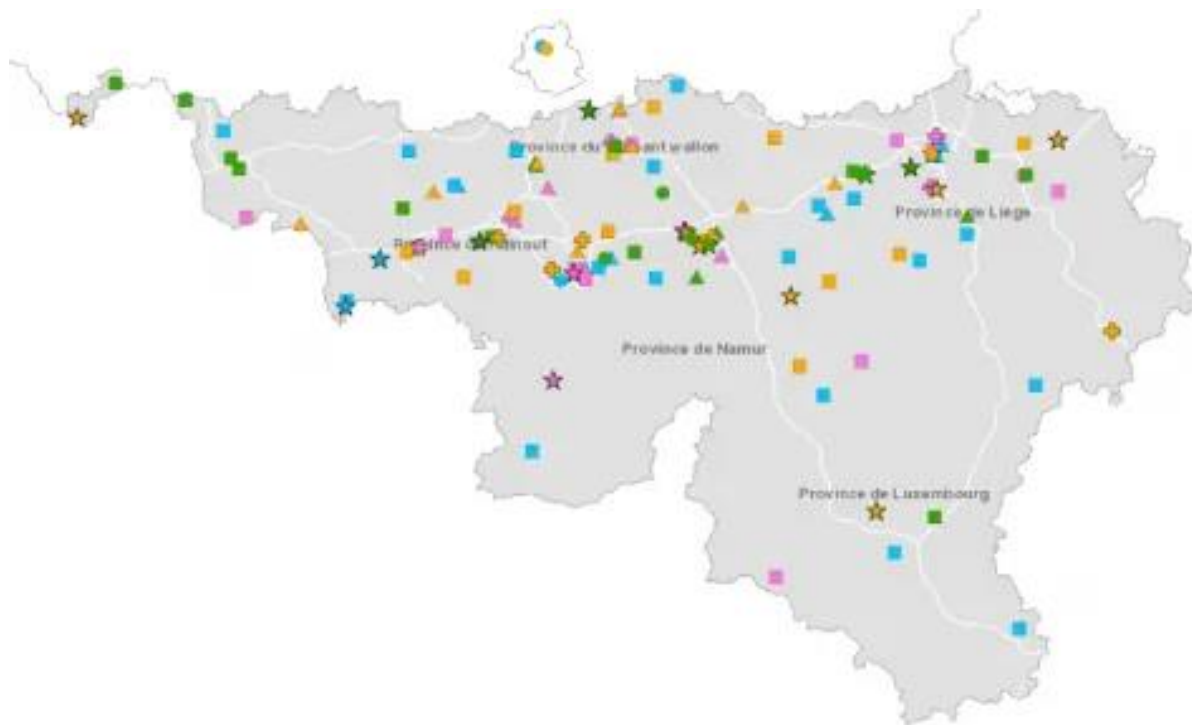
Au total pour les quatre éditions depuis 2021, ce sont **130 organisations** qui ont bénéficié ou bénéficient de l'accompagnement d'un coach pour établir leur feuille de route ODD. Une cartographie a été réalisée pour les situer sur le territoire wallon et les feuilles de route élaborées dans le cadre du dispositif sont accessibles soit en zoomant

sur la carte, soit en se référant à la liste par type d'organisation dans une rubrique dédiée sur le portail wallon développement durable (cf. action 11).

3.2.10.3. Bénéficiaires de l'action

Dès le départ, les organisations visées par le dispositif étaient les organismes d'intérêt public, les pouvoirs locaux (provinces, communes, intercommunales et CPAS), les organisations du secteur culturel, associatif et de la jeunesse ainsi que les entreprises et le secteur hospitalier et des soins. Depuis 2023, il est également proposé aux entités du SPW (directions ou départements) de se faire accompagner, pour concrétiser un des engagements pris par le SPW dans son 2^{ème} Rapport de responsabilité sociale.

Cartographie des organisations ayant bénéficié d'un accompagnement ODD



3.2.11. Action 11 : Alimenter un site web fédérateur structuré autour des ODD

Ministre pilote : Céline Tellier

Ministres partenaires : /

Partenaires : Membres du Partenariat wallon pour le développement durable

3.2.11.1. Description de l'action

L'objectif de l'action était de revoir l'architecture du portail web développement durable de la Wallonie, notamment pour **mieux l'articuler autour des ODD** mais aussi pour mettre davantage **d'outils et ressources** à la disposition des publics-cibles (notamment les entreprises, les pouvoirs locaux, les formateurs et animateurs).

Il était également prévu de faire davantage de liens avec des sites de référence en lien avec le développement durable, de mettre à disposition du public **une cartographie des plans/stratégies** de la Wallonie en montrant les liens avec les ODD (cf. action 4), de présenter à échéance régulière des **initiatives wallonnes ou supra-wallonnes** qui contribuent aux ODD et de proposer des **témoignages** d'« ambassadeurs wallons des ODD », ainsi qu'un **inventaire de formations** destinés à plusieurs publics-cibles (cf. action 8).

3.2.11.2. Principales réalisations

Une refonte de l'arborescence du site et de son contenu a été menée pour aboutir à la **mise en ligne d'un nouveau site en 2024**. Les rubriques sont davantage en lien avec les ODD et la logique d'action de la troisième SWDD mieux mise en valeur. De nouvelles thématiques ont également été ajoutées, telle que la résilience et la finance durable.

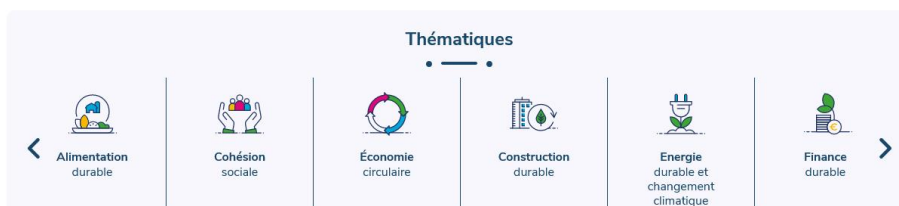
Outre ce nouveau site, la newsletter mensuelle coordonnée par la Direction du développement durable met en lumière une série d'actualités référencées sur le site. Environ 2300 personnes y sont abonnées. Une nouvelle rubrique « chiffre-clé » met en lumière chaque mois un indicateur de suivi des ODD en Wallonie (cf. action 16). D'autres newsletters plus thématiques sont également coordonnées par la Direction, au niveau de l'économie circulaire ou des achats publics responsables.

L'action prévoyait de mettre en place une méthodologie de collaboration avec les membres du Partenariat wallon pour le développement durable. Cela n'a pas été systématisé jusqu'à présent mais les membres communiquent régulièrement des actualités à relayer sur le site. Il en est de même pour les porteurs de projets qui bénéficient d'un soutien de la Wallonie. Les membres du Partenariat ont également été sollicités pour nourrir l'inventaire des formations relatives au développement durable (cf. action 8).

3.2.11.3. Bénéficiaires de l'action

Les bénéficiaires de l'action sont les publics-cible du portail web développement durable mais aussi les porteurs de projet et membres du Partenariat wallon pour le développement durable qui peuvent relayer leurs informations via ce portail.

Page d'accueil du nouveau portail web développement durable et newsletter mensuelle



3.2.12. Action 12 : soutenir et visibiliser des initiatives régionales et locales qui contribuent aux ODD dans leur ensemble

Ministre pilote : Céline Tellier

Ministres partenaires : /

Partenaires : /

3.2.12.1. Description de l'action

L'objectif de l'action est de **soutenir des initiatives wallonnes qui contribuent structurellement aux ODD, de manière systémique**, dans ses dimensions sociales, environnementales, économiques et participatives, à travers des projets régionaux et locaux.

L'action prévoit de continuer à conditionner l'octroi de subventions accordées par la Direction du développement durable à certaines exigences, en ce compris la portée transversale du projet (contribuer à plusieurs ODD), sa nature partenariale et l'inclusivité du projet, en termes de publics-cibles ou de partenaires impliqués. Les projets qui s'inscrivent en ligne directe avec des actions de la stratégie de développement durable sont priorités.

Il est également prévu de **visibiliser ces projets**, notamment via le portail web développement durable (cf. action 11), via les événements organisés dans le cadre des différentes actions de la stratégie et au sein du Partenariat wallon pour le développement durable.

3.2.12.2. Principales réalisations

Les projets faisant l'objet d'une demande de subvention sont évalués sur base d'un formulaire unique permettant de les analyser à l'aune des mêmes critères.

En 2023, près de 2,8 millions d'euros ont été alloués à des projets contribuant aux ODD en Wallonie. Ce montant ne prend pas en considération les subventions attribuées à des projets aux thématiques spécifiques comme la construction et la rénovation durables, l'alimentation durable, l'économie circulaire, ni les appels à projets ou projets financés par le Plan de relance de la Wallonie. Il s'agit d'un budget « développement durable » issu de l'enveloppe de la Ministre en charge de cette matière.

Les projets contribuant aux ODD soutenus sont portés par des acteurs variés qui traduisent l'ensemble des forces vives de la Wallonie. Le **secteur associatif** est bien représenté, parfois au travers de **fédérations** qui permettent de diffuser plus largement les ODD. Des **fondations**, actives dans le développement durable, sont soutenues. Les **entreprises** prennent également part aux réalisations, notamment grâce à l'implication de l'Union wallonne des Entreprises (UWE). On retrouve aussi les

pouvoirs locaux, qui mènent des actions à différentes échelles, ainsi que les **universités** qui prennent une part active.

3.2.12.3. Bénéficiaires de l'action

A l'instar des acteurs actifs, les publics ciblés par les projets contribuant aux ODD sont diversifiés. Il s'agit notamment :



- des jeunes, en milieu scolaire ou en dehors des activités scolaires, et ce sur tout le parcours allant du primaire au supérieur (cf. action 9) ;
- des entreprises (cf. action 8) ;
- des consommateurs ;
- des pouvoirs locaux (cf. actions 5 et 6) ;
- du secteur associatif ;
- du secteur des soins de santé ;
- du secteur de l'insertion socio-professionnelle.

Certaines actions visent également à renforcer les acteurs eux-mêmes, qu'ils soient porteurs de projets ou impliqués dans le secteur associatif.

Enfin, de nombreuses actions visent un large public citoyen, de manière à sensibiliser, informer et mobiliser tout public aux ODD.

3.2.13. Action 13 : Mettre en place des critères de développement durable dans les aides à l'investissement régionales

Ministre pilote : Willy Borsus

Ministres partenaires : /

Partenaires : SPW Economie Emploi Recherche

3.2.13.1. Description de l'action

L'action visait la mise en place de critères de développement durable dans l'octroi des aides à l'investissement régionales dans le cadre de la réforme des aides à l'investissement. Cette réforme ciblait en premier lieu les aides à l'investissement accessibles aux PME en raison notamment du nombre important d'entreprises concernées par les retombées d'une réforme (que ce soit en termes budgétaires et procéduraux).

À l'origine, la prime dite « classique » aux PME permettait de soutenir un large éventail d'investissements - acquisition de terrain, construction d'un bâtiment neuf, acquisition et adaptation d'un bâtiment existant, équipements et autre matériel d'exploitation, investissement immatériel - réalisés par des PME de toute taille (de l'indépendant en personne physique à des entreprises comptant un effectif proche du seuil limite pour être considérée comme grande entreprise) et dans un large panel de secteurs. Une grille de taux comprenant un taux de base auquel s'additionne une série de taux supplémentaires était appliquée.

La réforme ambitionnait **d'élargir les critères d'analyse des aides – à l'origine de nature économique et sociale - pour englober les trois dimensions du développement durable**. Il était envisagé de transcrire les mêmes principes au niveau des aides aux grandes entreprises.

3.2.13.2. Principales réalisations

Un dispositif de consultation des acteurs économiques avait été mené en 2022 par le SPW Economie Emploi Recherche en vue d'initier la réforme.

Les orientations de la réforme des aides à l'investissement ont été adoptées en juillet 2023. Pour autant qu'elle exerce une activité dans l'un des secteurs repris dans la liste des secteurs éligibles, une PME qui souhaite réaliser un nouvel investissement d'un montant minimal de 100 000 € peut prétendre à une aide à l'investissement.

La réforme implique pour les entreprises d'obtenir une cotation minimale de 30% en amont sur plusieurs critères. Il s'agit donc de s'assurer en amont de la qualité et la pertinence des projets soutenus, pour amplifier l'effet levier.

Pour les projets d'investissement de maximum 100.000 €, un dispositif Fast-Track est mis en place avec une prise en charge forfaitaire de 10% afin d'accélérer et de faciliter

l'accès pour les indépendants et les TPE. Le système fonctionne sur base de la transmission des factures liées à l'investissement.

Les critères qualitatifs d'accès aux aides sont désormais répartis selon les trois dimensions économiques, sociales et environnementales, de la manière suivante :

Critères économiques (42 points)
Innovation et transformation digitale de la production
Création d'entreprises, 1ère installation en RW
Risque économique des investissements
Critères liés à l'emploi (30 points)
Stabilisation de l'emploi
Création d'emploi
Critères liés à l'environnement (28 points)
Réduction de l'empreinte carbone
Mise en œuvre des principes d'économie circulaire

Des critères bonus sont également prévus en cas de déploiement international (pour les PME uniquement) ou d'efforts renforcés en emploi ou réduction d'empreinte carbone ; en cas de déploiement de l'activité au sein d'un site à réaménager ; et pour les PME situées en zone de développement et qui créent de l'emploi.

En termes d'économie circulaire, le matériel reconditionné est rendu éligible à l'aide à l'investissement.

Par ailleurs, la plupart des taux d'aides nets pour les filières renouvelables et la cogénération sont renforcés et de nouvelles dépenses sont éligibles, par exemple l'installation d'une comptabilité énergétique ou le stockage d'énergie renouvelable.

Enfin, les ASBL à vocation économique ont désormais accès aux aides.

3.2.13.3. Bénéficiaires de l'action

Les bénéficiaires de cette action sont les opérateurs économiques éligibles aux aides à l'investissement et, de manière plus large, le tissu économique du territoire wallon.

3.2.14. Action 14 : mener une réflexion sur une analyse des budgets régionaux à l'aune des ODD

Ministres pilotes : Adrien Dolimont et Céline Tellier Ministres partenaires : / Partenaires : /
--

3.2.14.1. Description de l'action

L'action a pour objectif d'investiguer la possibilité de mener, en Wallonie, un exercice visant à **relier les programmes budgétaires aux ODD**. Cette idée s'appuie sur plusieurs recommandations et travaux menés au niveau européen ou international demandant d'établir un lien plus étroit entre les budgets des Gouvernements et leurs actions en faveur des ODD, exercice connu sous le terme de « *SDG budgeting* ».

En Belgique, la Cour des comptes, dans son rapport de l'évaluation de la mise en œuvre des ODD en Belgique², analysait que : « *Les budgets comprennent certes des moyens qui, par leur nature, ont un rapport avec les ODD, mais l'existence d'un lien explicite avec le programme 2030 est plutôt exceptionnelle. (...)* ».

L'action prévoit d'abord de **mettre en place un groupe de travail interne à l'administration wallonne afin de déterminer la méthodologie la plus appropriée** sur base de plusieurs questions relatives à l'affectation d'une ligne budgétaire à tel et/ou tel ODD lorsque plusieurs ODD sont impactés, à l'articulation avec le '*gender budgeting*' (en cours en Wallonie) et au niveau du calibrage de l'exercice, au niveau des cibles ODD ainsi qu'au niveau du type de programmes budgétaires à considérer. Il est prévu d'associer à ce groupe de travail des experts de l'OCDE³ et du PNUD⁴ qui ont publié des guides en la matière. Le réseau '*European Sustainable Development Network*' (ESDN) avait aussi organisé un séminaire et publié un rapport à ce sujet⁵.

Sur base de ce travail, l'action prévoit ensuite de présenter la proposition méthodologique au Gouvernement Wallon en vue d'une décision sur l'opportunité de concrétiser l'exercice.

3.2.14.2. Principales réalisations

A l'heure actuelle, un groupe de travail dédié à la question du *SDG budgeting* n'a pas encore été mis en place, en raison d'autres priorités concernant le fonctionnement du budget wallon.

Des avancées relatives à un ODD en particulier, l'ODD 5, peuvent cependant être mentionnés, à savoir **le *gender budgeting***. Ce principe de *gender budgeting* est

² Cour des comptes, [Programme 2030 de l'ONU : mise en œuvre, suivi et rapportage par les pouvoirs publics en Belgique \(Preparedness Review\)](#), Bruxelles, juin 2020.

³ OECD, [SDG Budgeting in Romania - Linking Policy Planning and Budgeting to Support the Implementation of the Sustainable Development Goals \(SDGs\)](#), 2020.

⁴ United Nations Development Program, [Budgeting for the Sustainable Development Goals – Aligning domestic budgets with the SDGs – Guidebook](#), 2020.

⁵ European Sustainable Development Network, , background paper, 2019.

inscrit parmi les outils d'intégration de la dimension de genre dans les politiques wallonnes (*gender mainstreaming*), plus particulièrement dans les décrets du 11 avril 2014 visant à la mise en œuvre des résolutions de la Conférence des Nations unies sur les femmes à Pékin de septembre 1995 et du 3 mars 2016 pour les matières transférées. À la suite de l'adoption d'une circulaire relative au budget initial 2024, un travail de catégorisation des domaines fonctionnels budgétaires a été réalisé pour la première fois. Les cabinets ministériels ont été amenés à attribuer un des trois codes ci-dessous à chaque domaine fonctionnel, au sein des tableaux budgétaires :

- Code 1 - Dépense neutre ou dépense qui n'est pas susceptible d'avoir un impact différent pour les hommes et les femmes.
- Code 2 - Dépense spécifique attribuée à des activités favorisant l'égalité des hommes et des femmes.
- Code 3 - Dépense à « genrer », c'est-à-dire susceptible d'avoir un éventuel impact différent pour les femmes et les hommes.

L'objectif de cette méthodologie est notamment de recenser les domaines fonctionnels de code 3 pour lesquels une analyse qualitative est requise. Il s'agit d'une analyse genrée plus approfondie du contexte de la dépense. Ce travail devrait permettre de pointer les domaines fonctionnels dans lesquels se trouvent des inégalités et d'identifier des pistes d'amélioration en vue d'amener au changement, au dialogue et d'en améliorer le contenu. Toutefois, aucune méthode d'analyse qualitative n'a encore été adoptée.

Par ailleurs, la Direction du développement durable, dans le cadre de ses travaux de veille sur la finance durable (cf. action 15), a participé à deux événements ayant trait au **green budgeting** : "*Implementing green budgeting in Belgium. What does it mean?*", un séminaire organisé par le Conseil fédéral du développement durable et "*Green Budgeting in the EU: a coherent approach for improved policy making*", co-organisé par la Direction général des affaires économiques et financières de la Commission européenne et SPF Stratégie et appui (BOSA). Au vu de ces travaux et de la mise à disposition prochaine d'un support technique par la Commission européenne aux entités infranationales, l'implémentation du *green budgeting* en Région wallonne constitue une piste à investiguer.

Dans les prochains mois, un benchmarking relatif au *SDG budgeting* pourrait être effectué afin d'établir ce qui a été effectué dans d'autres pays dans ce domaine depuis l'adoption de la 3^{ème} SWDD.

3.2.14.3. Bénéficiaires de l'action

C'est la Wallonie dans son ensemble qui bénéficiera de l'action si les budgets sont in fine mieux alignés avec les ODD.

3.2.15. Action 15 : Renouveler l'émission d'obligations durables pour financer la dette publique et suivre les initiatives européennes en matière de finance durable

Ministre pilote : Adrien Dolimont Ministre partenaire : Céline Tellier Partenaires : /

3.2.15.1. Description de l'action

Depuis 2019, La Wallonie émet des obligations vertes, sociales et durables pour financer des projets environnementaux et sociaux. La Wallonie fait partie des régions présentant des bonnes pratiques en matière d'émissions durables (Vigéo Eiris, 2021). Le premier volet de l'action consiste à **renouveler l'émission d'obligations durables** en vue de poursuivre cette dynamique, de présenter et promouvoir les ambitions de la Wallonie pour contribuer aux ODD, d'attirer de nouvelles classes d'investisseurs et d'offrir l'opportunité de construire une image positive de la Wallonie, malgré le poids de sa dette et la notation défavorable par rapport aux autres structures fédérales et de mettre en place des outils efficaces de suivi des dépenses, de mesure d'impacts et de production de rapports annuels.

Comme prévu depuis la lancée des premières émissions durables de la Wallonie, l'ambition est **d'augmenter la proportion des émissions durables dans le financement de la dette publique (entre 30 et 60%)**.

Le deuxième volet de l'action vise **un suivi accru des initiatives européennes en matière de finance durable** qui s'inscrivent dans le cadre du Pacte vert. Il s'agit notamment des travaux liés à la taxonomie verte et sociale, dont le but est d'identifier et de classer les activités économiques durables et d'apporter des définitions précises afin d'harmoniser les pratiques, d'orienter leurs capitaux vers des activités respectueuses de l'homme et de l'environnement ainsi que de limiter le risque de « greenwashing ». Il s'agit également des travaux concernant les nouveaux standards des obligations vertes et sociales (par exemple, le *EU Green Bond Standard* et le *Social Bonds Principles*).

Ce suivi implique également une coordination à l'échelle régionale afin d'assurer un partage de l'évolution des travaux et de remonter la position de la Wallonie au sein de la task force belge « sustainable finance ». Ce réseau est coordonné par la Cellule Europe du SPF Finances qui représente la Belgique au sein du groupe d'experts des Etats Membres sur la finance durable, groupe créé en vue d'assister la Commission lors de l'élaboration de nouvelles réglementations.

3.2.15.2. Principales réalisations

Depuis 2019, **six émissions ont déjà été réalisées, totalisant 6,4 milliards d'euros**, et des rapports annuels rendent compte de leur allocation et de leur impact. La région

s'adapte aux défis, notamment liés à la crise sanitaire et aux inondations de 2021, en investissant dans l'emploi, la santé, la rénovation énergétique et l'accès au logement, la mobilité durable, ou encore la protection de l'environnement. Sa volonté est de continuer à s'engager en tant qu'émetteur régulier d'obligations durables. En février 2023, la Wallonie a émis la seconde obligation à caractère 100 % social pour un total de 1 500 millions € (1 000 millions € sur 10 ans et 500 millions € sur 20 ans) afin de financer les infrastructures hospitalières, la formation aux personnes en recherche d'emploi, l'hébergement des personnes âgées, les allocations familiales, et la rénovation des institutions pour personnes handicapées. En juin 2023, pour la première fois, une émission 100% verte de 700 millions € (sur 15 ans) a été réalisée pour soutenir principalement l'efficacité et la rénovation énergétique des bâtiments et la mobilité durable. En effet, ces secteurs sont considérés comme prioritaires par la Wallonie sur le plan environnemental et climatique. Enfin, une obligation sociale a été émise en février 2024 pour un montant de 1 500 millions €.

Au 31 décembre 2023, le total des obligations émises en format durable représentait **21% du stock total de dette (4.900 sur 23.536,91 millions €)** et 44% du total des obligations émises d'un montant de minimum 500 millions € (4.900 sur 11.100 millions€). Cependant, avec la reprise des émissions d'obligations durables, vertes et sociales, l'objectif de 30% de proportion des émissions durables dans le financement de la dette publique devrait être atteint très prochainement.

La direction du Développement durable et la cellule de la Dette du Service public de Wallonie ont aussi publié leur **quatrième revue d'allocation budgétaire et analyse d'impact**. Dans ce rapport, la Wallonie a voulu mettre en cohérence les avancées apportées par la 3^{ème} SWDD et les travaux des émissions durables, au vu de leur complémentarité. Les indicateurs de suivi utilisés dans le Bilan des progrès de la Wallonie vers les ODD ont été mis en relation avec les catégories de dépenses environnementales et sociales éligibles aux obligations durables. Le rapport inclut également plusieurs « fiches-projets » relatives à certains projets emblématiques des émissions de 2019 et 2020. Ces fiches permettent de mettre en lumière l'évolution de ces projets dans le contexte macro-économique régional.

Notons enfin que le ministre en charge du Budget a lancé en 2023 une étude, actuellement en cours, pour optimiser la gestion des émissions vertes, sociales et durables de la Wallonie ainsi que la collecte des données relatives aux indicateurs d'impact.

En termes de veille sur les **travaux menés sur la finance durable**, la Direction du développement durable participe aux groupes de travail au niveau belge et européen, principalement la task force belge « sustainable finance ». Pendant les réunions de ce groupe de travail, différents sujets sont abordés. En particulier, les sujets de la **taxonomie verte de l'Union européenne**, de la Directive concernant la divulgation d'informations relatives à la durabilité pour les entreprises (**CSRD**), du Règlement sur la transparence des informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (**SFDR**) et de la directive sur le devoir de diligence en matière de durabilité (**CSDDD**) reviennent fréquemment sur la table. Ces réunions offrent ainsi un espace privilégié d'échange entre les entités régionales et fédérales, ainsi que divers acteurs

de la finance durable en Belgique. De plus, elles permettent d'approfondir divers sujets tels que les obligations vertes et le principe "Do No Significant Harm" (DNSH).

3.2.15.3. Bénéficiaires de l'action

S'agissant d'une action de « choix de type de financement », il est difficile d'identifier des bénéficiaires directs. Néanmoins, la volonté de la Région wallonne de renouveler les émissions d'obligations durables et d'augmenter sa proportion dans le financement de la dette bénéficie à la Région elle-même ainsi qu'aux acteurs se trouvant derrière les projets sélectionnés pour ces levées de fonds durables, vertes et sociales. En effet, l'émission d'obligations durables permet à la Région wallonne de :

- diversifier ses sources de financement ;
- se financer à des taux légèrement plus avantageux qu'avec l'émission d'obligations conventionnelles ;
- d'améliorer son image sur les marchés financiers ;
- mais surtout, de promouvoir et d'encourager la réalisation de projets et de programmes à plus-value environnementale et sociale.

Revue d'allocation budgétaire et analyse d'impact



3.2.16. Action 16 : Réaliser des bilans réguliers des progrès de la Wallonie vers les ODD et participer au prochain examen national volontaire de la Belgique

Ministre pilote : Céline Tellier

Ministre partenaire : Elio Di Rupo

Partenaires : Membres du Partenariat wallon pour le développement durable

3.2.16.1. Description de l'action

Le premier volet de l'action concernait la **participation de la Wallonie à l'élaboration du deuxième examen national de la Belgique** qui devait être présenté au Forum politique de Haut niveau des Nations unies en juillet 2023. Cet exercice national est destiné à rendre compte des progrès réalisés par le pays par rapport à la mise en œuvre du Programme 2030 et ses 17 ODD.

Le deuxième volet de l'action cible l'exercice de rapportage au niveau wallon, à savoir l'élaboration du troisième **bilan des progrès de la Région vis-à-vis de ces ODD**, et les suivants, qui évaluent les évolutions des indicateurs de suivi des ODD en Wallonie. Ces bilans réguliers servent à dégager les tendances d'évolution de ces indicateurs et à pointer les principaux enjeux et défis de la Wallonie dans sa transition vers un développement durable. Ces travaux sont réalisés conjointement par la Direction du Développement durable du Secrétariat général du SPW et l'IWEPS, en collaboration avec d'autres services du SPW, en particulier le SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement pour les indicateurs environnementaux.

A cette occasion, une actualisation du Bilan des progrès 2020 devra avoir lieu, dans une version plus complète que la version synthétique présentée dans le chapitre 4 du présent document. Ce travail sera enrichi par l'adoption d'objectifs chiffrés relatifs aux ODD (cf. chapitre 3), permettant de suivre plus directement l'avancée de la Wallonie vers ces cibles pour une partie des indicateurs.

Cet exercice doit non seulement montrer de manière objective et critique ce que fait la Wallonie pour contribuer aux ODD mais constitue également un moyen de stimuler la mise en œuvre des ODD en remobilisant les parties prenantes et de communiquer ceci au plus grand nombre. Ces préoccupations s'inscrivent dans la lignée des recommandations du Bilan des progrès 2020.

3.2.16.2. Principales réalisations

En ce qui concerne l'examen national volontaire de la Belgique, la Wallonie a contribué activement à l'élaboration de ce rapport, à travers la participation de la Direction du développement durable à la Conférence interministérielle pour le développement durable (cf. action 6). Les orientations méthodologiques entourant cet exercice et la rédaction des différents chapitres ont été coordonnées par le niveau fédéral au sein du groupe de travail de la CIMDD. **Le rapport a été présenté le 18 juillet 2023 à New York, au niveau des Nations unies.**

En juin 2024, il est prévu de réaliser un **exercice ex-post de revue par les pairs** du processus de rapportage belge lors d'un événement organisé par la CIMDD, présidée par la Wallonie, en partenariat avec le réseau européen ESDN (European sustainable development network) et deux pays membres du réseau, l'Autriche et la Suisse (cf. action 6).

Pendant la même période que la réalisation du rapport national, la Direction du développement durable et l'IWEPS ont coordonné la préparation de **la troisième édition du bilan des progrès de la Wallonie par rapport aux ODD**. Le rapport a été présenté pour la première fois lors du colloque ODD organisé fin septembre (cf. action 10).

Cette nouvelle édition du bilan se base sur l'analyse de 113 indicateurs de suivi (au lieu de 80 dans sa deuxième édition de 2020). La liste d'indicateurs a été revue pour s'articuler avec les 89 objectifs chiffrés relatifs aux ODD adoptés par le Gouvernement wallon dans le cadre de la troisième stratégie wallonne de développement durable.

Autre nouveauté : les membres du Partenariat wallon pour le développement durable ont collaboré activement au bilan des progrès. Ces derniers ont été impliqués dans le processus de rédaction en formulant des messages-clés pour accélérer la mise en œuvre des ODD en Wallonie.

En termes de communication, le bilan 2023 se décline sous **trois formes** : un rapport téléchargeable, synthétique ou complet comprenant les fiches relatives aux 113 indicateurs ; un nouveau site web développé par l'IWEPS, en vue d'une actualisation plus aisée ; en résumé, en version audio, à travers un podcast produit par l'IWEPS. Enfin, chaque mois, un chiffre-clé relatif à un indicateur est mis en lumière dans la newsletter développement durable diffusée par la Direction du développement durable.

3.2.16.3. Bénéficiaires de l'action

Le rapportage des progrès de la Belgique et de la Wallonie par rapport aux ODD vise à informer l'ensemble des parties prenantes, en partant des responsables politiques jusqu'aux citoyen.ne.s, de la situation en matière de développement durable dans toutes ses composantes. Les bénéficiaires de l'action sont donc très variés et l'appropriation de cet exercice de rapportage dépend de la manière dont les acteurs se sentent concernés par celui-ci et le mobilisent dans l'exercice de leurs fonctions.

Nouveau site web consacré aux indicateurs de suivi des ODD ([site IWEPS](#))



4. Perspectives futures

4.1. Poursuivre et renforcer les points forts de la 3^{ème} SWDD et préparer le cadre post-2030

Le processus d'élaboration et l'adoption de la 3^{ème} SWDD ont permis d'instaurer une réelle dynamique participative à visée transversale et un cadre d'orientation et d'action en matière de développement durable en Wallonie. La création du Partenariat wallon pour le développement durable constitue une innovation institutionnelle à l'échelle de la Wallonie.

La Cour des comptes reprend d'ailleurs les **différents éléments constitutifs du « niveau de maturité satisfaisant » de la 3^{ème} SWDD** :

- fixation d'objectifs chiffrés déclinant les 17 Objectifs de développement durable (ODD) au contexte wallon et offrant une réelle boussole globale ;
- inventaire des plans stratégiques wallons, reliés de plus aux ODD ce qui n'avait jamais été fait en Wallonie;
- plan d'actions transversal ne faisant pas double emploi avec les plans thématiques,.
- dialogue avec les parties prenantes.

Elle signale que, mis ensemble, ils offrent un cadre pour une « approche systémique indispensable en matière de développement durable » (p. 25 du rapport de suivi des recommandations, cf. point 1.3).

Il reste bien entendu des points à améliorer et la Cour des comptes souligne en particulier qu'« il convient de veiller à ce que l'ensemble des ministres, notamment lors du changement de législature, confirment et renforcent leur engagement politique à s'inscrire dans cette dynamique et à maintenir le cadre qui leur est donné, en particulier en matière d'objectifs à atteindre à l'horizon 2030. Les responsabilités ministérielles en rapport avec cette stratégie gouvernementale (au niveau de son élaboration, de son suivi et de celui de son plan d'action, de son évaluation, et du rapportage au gouvernement et au parlement) devraient être clairement établies. » (p.25).

Rappelons en effet que la 3^{ème} SWDD constitue l'une des seules stratégies de la Wallonie à être portée par l'ensemble des Ministres du Gouvernement wallon, le développement durable étant une compétence éminemment transversale et partagée.

Dans ce contexte, il convient de **renforcer la démarche entreprise** par cette 3^{ème} SWDD, dans une **logique de continuité et d'amplification des efforts**. Le cap fixé à l'horizon 2030 au moyen du prisme des ODD et des objectifs et indicateurs de suivi wallon reste la référence à poursuivre. Les 16 actions permettent également une logique d'intervention à la fois structurée et diversifiée, en termes d'instruments politiques mobilisés et de publics-cibles.

Dans le cadre de la nouvelle législature, il faudra également préparer l'avenir plus lointain. A ce sujet, la Wallonie aura un rôle à jouer pour **contribuer à la préparation du cadre international de développement durable post-2030.**



4.2. Renforcer la dynamique partenariale en faveur d'un développement durable en Wallonie

Les éléments exprimés dans ce dernier point sont issus des échanges menés avec les membres du Partenariat wallon pour le développement durable. Ceux-ci ont été collectés au moyen d'un questionnaire préalable à la réunion du Partenariat du 23 avril 2024 dont les résultats ont été discutés et enrichis en séance par les membres.

Les membres du Partenariat soulignent les **points forts** de la dynamique, tel qu'elle s'est déployée entre fin 2021 et avril 2024 (10 réunions plénières organisées au total).

Ces points forts sont les suivants :

- La **régularité** et la **légitimité** du Partenariat, sur une base institutionnelle ;
- La **diversité** des membres et de leurs domaines d'intervention, ainsi que la **mobilisation** (volonté de mettre en place des actions) **et la collaboration** (volonté de créer des synergies) de ces acteurs multiples ;
- La **connaissance partagée** des membres en matière de développement durable et le **sentiment d'appartenance et d'engagement** dans une même dynamique ;
- Les **échanges réguliers** sur la mise en œuvre des actions de la 3^{ème} SWDD et sur les réalités de terrain vécues par les différents partenaires et **l'émulation** collective qui en découle ;
- La possibilité de **croiser les points de vue (intelligence collective)** et la richesse des **discussions** transversales ;

- Le **respect et l'ouverture** des discussions, dans la bonne humeur et sur un ton bienveillant ;
- **L'honnêteté dans les travaux** sur lesquels le Partenariat a pu se positionner (ex : bilan des progrès de la Wallonie par rapport aux ODD) ;
- La mise à disposition d'un **cadre commun ODD** traduit à l'échelle de la Wallonie et d'une feuille de route structurée qui permet de "moins s'y perdre" par rapport aux multiples objectifs, cibles, ... ;
- Les apports d'**experts externes** ;
- Ce faisant, la mise en place et la promotion d'une **approche transversale**, laquelle privilégie des **réponses systémiques** et une **visée prospective** avec une **attention** particulière pour les publics vulnérables mais aussi à l'aspect intergénérationnel ;
- La **qualité de l'organisation et de l'animation** des réunions du Partenariat, assurées par la Direction du développement durable du SPW.

En termes de **perspectives**, les membres du Partenariat évoquent des pistes pour renforcer la dynamique en termes de :

- **Mobilisation** et création de nouveaux projets partenariaux, pour viser une plus grande amplitude d'action (par exemple, via l'organisation d'évènements communs, à l'initiative des membres) ;
- **Formation et échanges** avec des interventions d'acteurs externes (acteurs académiques, experts praticiens, experts citoyens, etc.) ;
- **Capitalisation et communication** des travaux du Partenariat et de l'existence du Partenariat en tant que tel, comme initiative remarquable en Wallonie.

Les membres du Partenariat sont également demandeurs de pouvoir compléter la **composition** de celui-ci, par l'ajout de quelques membres qui viendraient utilement enrichir les points de vue. La Direction du développement durable rédigera des propositions détaillées à l'attention du nouveau Gouvernement.